Quatre-vingt-cinquième année. — N° 31. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 5 Février 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu in extenso des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu in extenso des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-69 du 4 février 1953 relative à la création de la croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945 (p. 1090).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 27 janvier 1953 portant levée de réquisition d'immeubles au service de la radio-diffusion (p. 1091).

Arrêté du 27 janvier 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1091).

Arrêté portant renouvellement des membres du conseil des programmes de la radiodiffusion-télévision française (p. 1091).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions, mises en congé et admission à la retraite :

Administration pénitentiaire (p. 1091).

Commis greffiers (p. 1091).

Tribunaux pour enfants (p. 1092).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 30 janvier 1953 approuvant la dissolution d'une association, lui retirant la reconnaissance d'utilité publique et l'autorisant à attribuer son actif à une association reconnue d'utilité publique (p. 1092).

Décret du 30 janvier 1953 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 1092).

Arrêté portant détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 1092).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 27 janvier 1953 portant promotions, nominations et intégration (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 1092).

Décret du 29 janvier 1953 portant admission d'un ingénieur général militaire de 2e classe des poudres dans la 2e section du cadre des officiers généraux (p. 1094).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Arrêté portant nomination de membres du comité de coordination des enquêtes statistiques (p. 1095).

Arrêté portant nomination d'un directeur de succursale de la Banque de France (p. 1095).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 15 novembre 1952 relatifs à la réglementation de l'affichage (p. 1095).

Arrêté du 24 janvier 1953 modifiant l'arrêté du 18 décembre 1952 fixant les dates des concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour la session de 1953 (p. 1095).

Arrêté portant constitution de la commission chargée de formuler des propositions en vue de l'établissement de la liste des membres du corps électoral du comité national de la recherche scientifique (rectificatif) (p. 1095).

Arrêtés portant promotion, mises en disponibilité et rectificatif :

Administrateurs (p. 1095).

Enseignement du premier degré (p. 1095).

Secrétaires d'administration (p. 1096).

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur pour les facultés des sciences (physique théorique) (p. 1096).

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse (p. 1096).

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure de chimie de Paris (p. 1096).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 27 décembre 1952 modifiant le programme des épreuves du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle annexé à l'arrêté du 16 février 1944 (p. 1096).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 30 janvier 1953 portant promotion au grade de contrôleur général des transports (p. 1099).

Décrets du 2 février 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1099).

Arrêtés du 31 décembre 1952 portant remises de débets (p. 1099).

Arrêtés portant détachements et rectificatif (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 1099).

Décision du 26 janvier 1953 transférant les attributions de l'arrondissement de Sartène (Corse) (p. 1099).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 27 janvier 1953 portant prorogation de l'autorisation du tir à la mèche dans les mines de fer (p. 1100).

Arrêtés du 27 janvier 1953 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 1100).

Arrêté du 28 janvier 1953 portant homologation de normes (p. 1100).

Arrêté du 29 janvier 1953 fixant le taux et les modalités de perception de la contribution des distributeurs d'énergie électrique au fonds d'amortissement des charges d'électrification (p. 1101).

Arrêté du 29 janvier 1953 portant approbation des modifications apportées à un compteur d'électricité (p. 1101).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 30 janvier 1953 approuvant les modifications apportées à ses statuts par une société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique (p. 1101).

Arrêté du 23 janvier 1953 portant modification à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux, annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945 (p. 1101).

Arrêté du 26 janvier 1953 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 1106).

Arrêté du 27 janvier 1953 autorisant à fonctionner une institution de retraites et de prévoyance (p. 1106).

Arrêté fixant le barème des cotisations (accidents du travail) prévues aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries de la métallurgie (rectificatif) (p. 1106).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 29 décembre 1952 portant approbation d'un modificatif à un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 1106).

Arrêté portant titularisations (services extérieurs) (rectificatif) (p. 1106).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1106).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1111).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 3 et 4 février 1953 (p. 1112).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 1113).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 1114).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole en 1953 (p. 1114).

Annonces (p. 1115).

LOIS

LOI n° 53-69 du 4 février 1953 relative à la création de la croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est créé une croix du combattant volontaire pour la guerre 1939-1945, dont les modalités d'attribution seront fixées ultérieurement par décret pris sur le rapport du ministre de la défense nationale.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 février 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

RENÉ MAYER.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

HENRI BERGASSE.

Loi n° 53-69. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi (n° 8898) (1re législature) ;
Rapport de M. Capdeville au nom de la commission de la défense nationale (n° 11373) (1re législature) ;
Adoption sans débat le 7 février 1951.

Conseil de la République :

Transmission (n° 102, année 1951) ;
Rapport de M. Carnaglia-Melinier au nom de la commission de la défense nationale (n° 295, année 1951) ;
Discussion et adoption de l'avis le 4 mai 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République (n° 20) (2e législature) ;
Rapport de M. Capdeville au nom de la commission de la défense nationale (n° 5256) ;
Adoption sans débat le 30 janvier 1953.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Levée de réquisition d'immeubles au service de la radiodiffusion.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre;

Vu le décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938;

Vu le décret du 16 décembre 1938 réglementant le fonctionnement de la radiotélégraphie et de la radiotéléphonie en temps de guerre;

Vu le décret du 1er septembre 1939 modifiant la loi du 11 juillet 1938;

Vu le décret du 8 mars 1940 modifiant le décret du 28 novembre 1938;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 relative à la radiodiffusion;

Vu l'arrêté du 20 novembre 1944 portant réquisition des locaux, installations et matériels des entreprises privées d'émissions radiophoniques sises sur le territoire de la métropole;

Vu l'ordonnance du 23 mars 1945 tendant au retrait des autorisations des entreprises privées de radiodiffusion;

Vu le décret du 17 novembre 1945 fixant la constitution territoriale des circonscriptions radiophoniques;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1946 limitant les effets de l'arrêté du 20 novembre 1944;

Vu les arrêtés des 28 février 1946, 11 juillet 1946, 24 mai 1948, 30 décembre 1950, 11 mai 1951, 28 février 1952 et 22 avril 1952 levant certaines réquisitions faisant l'objet des arrêtés des 20 novembre 1944 et 18 janvier 1946;

Vu les lois n° 47-344 du 28 février 1947, n° 48-431 du 23 février 1948, n° 49-266 du 26 février 1949, n° 50-241 du 23 février 1950 et n° 51-599 du 24 mai 1951 prorogeant les dispositions du titre II de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — La réquisition générale faisant l'objet de l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 1944 visant l'usage des locaux, installations et matériels des entreprises privées d'émissions radiophoniques sises sur le territoire de la métropole est, à dater du 1er février 1953, levée sur les biens de l'espèce intéressant l'emprise ci-après:

Région de Toulouse (studios et bureaux). — Radio-Toulouse, 64, boulevard Carnot, à Toulouse.

Art. 2. — Au 1er février 1953, la réquisition générale visée à l'article 1er ci-dessus est limitée aux emprises suivantes:

Région de Paris:

Centre émetteur de Radio-Ile-de-France, 10, rue Vassou, à Romainville.

Studios et bureaux de Radio-Informations, 11, rue Christophe-Colomb, à Paris.

Région de Bordeaux:

Studios et bureaux de Radio-Bordeaux-Sud-Ouest, 2, cours Tournon, à Bordeaux.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Art. 4. — Le directeur général de la radiodiffusion-télévision française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1953.

ÉMILE HUGUES.

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, et du ministre du budget en date du 27 janvier 1953, il est ouvert au président du conseil des ministres, au titre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1507 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 13.229.000 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1070. — Indemnités des services administratifs et techniques (métropole)	289.770 F.
Chap. 1100. — Emissions artistiques. — Collaboration au cachet ou à la vacation	10.783.200
Chap. 1120. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaboration au cachet ou à la vacation	506.030
Chap. 3010. — Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	1.300.000
Chap. 3030. — Emissions d'information. — Dépenses de matériel	210.000
Chap. 3100. — Frais de déplacement et de mission. — Transport du personnel	50.000
Total	13.229.000 F

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 13. « Fonds de concours » du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française, exercice 1952.

Renouvellement des membres du conseil des programmes de la radiodiffusion-télévision français.

Par arrêté du 27 janvier 1953, sont nommés, ès qualités, membres du conseil des programmes de la radiodiffusion-télévision française:

MM.

Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale.
Claude Delvincourt, directeur du Conservatoire national de musique.
Jacques Jaujard, directeur général des arts et lettres au ministère de l'éducation nationale.
Jacques de Bourbon-Busset, directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères.
Paul Abram, directeur du Conservatoire national d'art dramatique.

Sont nommés, sur la proposition du directeur général de la radiodiffusion-télévision française, membres du conseil des programmes de la radiodiffusion-télévision française:

MM.

Gérard Bauer, de l'académie Goncourt.
Emmanuel Bondeville, compositeur, directeur de l'Opéra.
Pierre Descaves, homme de lettres, administrateur général de la Comédie-Française.
Roger Ferdinand, homme de lettres, président de la société des auteurs et compositeurs dramatiques.
Bernard Gavoty, critique musical.
Roger Hourdin, homme de lettres, directeur de *La Vie catholique illustrée*.
Robert Kemp, critique littéraire et dramatique.
Louis Leprince-Ringuet, professeur à l'école polytechnique, membre de l'Institut.
Paul Rivet, directeur du Musée de l'homme, président du conseil supérieur de la radiodiffusion-télévision française.
Jean Rivier, compositeur.
Albert Willemetz, compositeur, président de la société des auteurs et compositeurs et éditeurs de musique.
Maurice Yvain, compositeur, membre commissionnaire de la société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Les nominations prennent effet au 1er janvier 1953.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 janvier 1953, est nommé, par nécessité de service, en la même qualité, au centre pénitentiaire d'Oermingen: M. Vessé (Marcel), sous-directeur (2e classe), aux prisons de Fresnes.

Par arrêté du 28 janvier 1953, M. Thorel (Emilien), surveillant chef hors classe à la maison d'arrêt de Béthune, placé en disponibilité d'office par l'arrêté du 28 août 1952, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 13 janvier 1953, par application des dispositions de l'article 6 (§ 1er) du code des pensions de retraite.

Commis greffiers.

Par arrêté en date du 29 janvier 1953, M. Muller (Herbert-Albert), candidat commis greffier, est nommé commis greffier au tribunal cantonal de Bischwiller, en remplacement de M. Iliss, en congé de longue durée.

Par arrêté en date du 29 janvier 1953, un premier congé de longue durée de six mois à plein traitement est accordé, à compter du 5 janvier 1953, à M. Hiss (Etienne), commis greffier au tribunal cantonal de Bischwiller (art. 93, alinéa 1er, de la loi du 19 octobre 1946).

Par arrêté en date du 29 janvier 1953, un deuxième congé de longue durée de six mois à plein traitement est accordé, à compter du 18 décembre 1952, à M. Klinger (Henri-Charles), commis greffier au tribunal cantonal de Forbach (art. 93, alinéa 1er, de la loi du 19 octobre 1946).

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 28 janvier 1953, M. Maurice Morand, est désigné pour exercer jusqu'au 1er octobre 1953 les fonctions d'assesseur titulaire auprès du tribunal pour enfants de la Roche-sur-Yon, en remplacement de M. René Cullerre, dont la démission est acceptée.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 30 janvier 1953 approuvant la dissolution d'une association, lui retirant la reconnaissance d'utilité publique et l'autorisant à attribuer son actif à une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 30 janvier 1953, est approuvée la délibération en date du 28 février 1952 par laquelle l'assemblée générale de l'association dite La Maternité dunkerquoise, dont le siège est à Dunkerque, a prononcé la dissolution de cette association et attribué son actif à l'association reconnue d'utilité publique dite Croix-Rouge française.

Est abrogé en même temps le décret du 6 septembre 1902 portant reconnaissance de La Maternité dunkerquoise comme établissement d'utilité publique.

Décret du 30 janvier 1953 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 30 janvier 1953, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Orphelinat protestant de Plaisance, dont le siège est à Paris, et qui s'intitulera désormais Foyer protestant de jeunes filles de Plaisance.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 31 décembre 1952, M. Bardet (Georges), attaché de préfecture de 2e classe, 2e échelon (préfecture de l'Allier), placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 16 septembre 1947, auprès du commissariat à l'énergie atomique pour exercer les fonctions de chef des services administratifs, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 septembre 1952.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 27 janvier 1953 portant nominations (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 27 janvier 1953, sont nommés dans les cadres des réserves du service des fabrications d'armement, les personnels des réserves dont les noms suivent:

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

MM.

Renaudon (André-Georges), chef d'escadron d'artillerie.
Brodin (Jean-Alfred-Fernand), chef d'escadron d'artillerie.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

MM.

Serant (Jacques-Louis-Frédéric), capitaine du service du matériel, cadre des ingénieurs.
Domange (Henri-Louis-Pierre), capitaine d'infanterie.
Grenier (Paul-Ernest-Henri), capitaine du service du matériel, cadre des ingénieurs.

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

MM.

Goenaga (Roger-Charles), lieutenant du service du matériel, cadre des adjoints techniques.
Prost (Félix-Charles-Louis), lieutenant d'artillerie.
Dain (François-Antoine), lieutenant d'artillerie.
Germa (René-Jean-Joseph), lieutenant d'artillerie.
Gassiot (Claude), lieutenant de l'arme blindée et de la cavalerie.

Au grade d'ingénieur militaire de 3e classe.

MM. (Pour prendre rang du 14 novembre 1949.)

Aflalion (René-Henri), soldat de 2e classe, classe 1946, recrutement de Paris, mle 23517.
Georges (Jean-Louis), soldat de 2e classe, classe 1946, recrutement de Paris, mle 35359.
Grit (René-Jean), soldat de 2e classe, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 23978.
Paternault (Léopold-Henri-Georges), soldat de 2e classe, classe 1947, recrutement de Paris, mle 1985.

MM. (Pour prendre rang du 19 octobre 1950.)

Fortuit (Roland-Albert-Jean), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 29193.
Siguret (Jean), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 9399.
Pouard (Michel-Julien-Aristide), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Nancy, mle 14901.
Bouet (Jacques-Paul-Bernard), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 35535.
Perrard (Bernard-Pierre-Marie), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 28311.
Becherie (Jean-Joseph-Armand), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 15610.
Bobot (Fernand-Henri-Roger), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 5247.
Koenig (Jean-Daniel), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 6393.
Hythier (Antoine-Maurice), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Lyon, mle 18190.
Janin (Robert-Vincent), brigadier-chef, classe 1946, recrutement de Casablanca, mle 1242.

MM. (Pour prendre rang du 19 octobre 1951.)

Barrangou-Poueys (Bernard-Xavier-Laurent), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 2733.
Fays (Roger-Louis-Eugène), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Lyon, mle 27615.
Sainson (Pierre-Alexandre-Adrien), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 13095.
Porcheray (Jean), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 14948.
Carayon (Robert-Jean-Maurice), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Marseille, mle 2611.
Brossard (Jean-Pierre-François), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 2511.
Heudes (Maurice), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 47567.
Moulonguet (Jacques-Jean-Marie), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 2515.
Bonnavaud (Robert-Pierre), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 25756.
Liegeois (Alain), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 4579.
Brignon (Louis-Pierre), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 31377.
Jeanniot (Jacques), brigadier-chef, classe 1947, recrutement de Rennes, mle 51081.
Queva (Jean-Robert), brigadier-chef, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 15946.
Lefèvre (Albert-Emile), brigadier-chef, classe 1946, recrutement de Lille, mle 15925.
Levêque (Christian), brigadier, classe 1946, recrutement de Paris, mle 5598.

Dupuy (Jean-Henri-Emile), brigadier, classe 1947, recrutement de Paris, mle 39253.
Bouvier (Henri-Michel-Félix), brigadier, classe 1949, recrutement de Paris, mle 7807.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

MM.
Dussardier (Jean-Marie), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 28571.
Homolle (Jean-Claude), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 6458.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

M. Josse (Pierre-François-Prosper-Marie), soldat de 2e classe, classe 1951, recrutement de Paris, mle 3366.

B. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement.

Au grade d'ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

M. Dumont (Carlos-Victor), capitaine d'artillerie.

Au grade d'ingénieur de 2e classe de travaux d'armement.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

MM.
Pégoud (Henri-Anthelme-Michel), lieutenant du service du matériel, cadre des adjoints techniques.
Buis (Emile-Hubert), lieutenant d'artillerie.
Colombaud (Jean-René), lieutenant d'artillerie.
Astier (Ernest-Louis-Jean), lieutenant du génie.
Niclot (Jean-Georges), lieutenant d'infanterie.
Letrone (Georges-Ernest), lieutenant d'artillerie.
Roesch (Pierre-Marius-Albert), lieutenant de l'armée de l'air.
Pepy (Marcel), lieutenant d'artillerie.
Didey (Georges-Pierre), lieutenant du service du matériel, cadre des adjoints techniques.
Oger (René-Gabriel), lieutenant d'infanterie.
Arnold (Célestin-Alphonse), lieutenant d'artillerie.

Au grade d'ingénieur de 3e classe de travaux d'armement.

(Pour prendre rang du 16 avril 1949.)

M. Cretin-Maitenaz (Bernard-Fernand-Robert), brigadier-chef, classe 1946, recrutement de Paris, mle 21758.

(Pour prendre rang du 16 avril 1950.)

M. Combes (Lucien-Jean-Joseph), caporal-chef, classe 1946, recrutement de Paris, mle 6027.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1950.)

MM.
Lévy (Pierre-Bourkhard), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 33811.
Illion (Pierre-Théodore-Marie), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 41928.
Prilleux (Marcel-Auguste-Alfred), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 25128.
Baril (Marcel-Léon), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 791.
Simonot (Jean-Roger-Louis), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Nancy, mle 6639.
Féret (Michel-Jules-Louis), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Valenciennes, mle 41521.
Arrighi (Robert-André), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 37026.
Legris (André-Alfred-Jules), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 4124.
Prenelle (Jean-André-François), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Paris, mle 25527.
Minette (François), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 17171.
Beghi (René), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 19736.
Debladis (André-Roger-Jacques), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 5640.

(Pour prendre rang du 16 avril 1951.)

MM.
Mauny (Jacques-Auguste-Marie), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 45119.
Courtillot (Marcel-René), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Nancy, mle 8078.
Carrere (Léon-Armand), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 12021.
Morlaas-Baro (Henri-Bernard-Louis), maréchal des logis, classe 1949, recrutement de Toulouse, mle 16385.
Barata (José), brigadier-chef, classe 1946, recrutement de Toulouse, mle 6772.
Douillet (Régis-Serge), brigadier-chef, classe 1948, recrutement de Paris, mle 5622.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1951.)

MM.
Vovelle (Pierre-Gaëtan-René), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 15312.
Saint-James (Daniel-Alfred-Jules), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 6208.
Naudin (Francis-Jacques-Gilbert), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Paris, mle 25767.
Flavian (Edouard-Charles), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 41600.
Julienne (Roger-Marie-Paul), maréchal des logis, classe 1946, recrutement de Rennes, mle 49611.
Le Corre (Yves-François), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Cherbourg, mle 3889.
Odoul (Pierre-Alexandre-Charles), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 4940.
Lévy (José-Edouard), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Paris, mle 43900.
Dumaire (Marc-Jean), maréchal des logis, classe 1947, recrutement de Valenciennes, mle 46915.
Fritel (Hubert-Félix-Denis), brigadier-chef, classe 1947, recrutement de Paris, mle 6341.
Laverlochère (Jean-Emile), brigadier-chef, classe 1948, recrutement de Nevers, mle 15416.
Engelmann (Jacques), soldat de 2e classe, classe 1946, recrutement de Paris, mle 1756.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

M. Robert (Michel-Aimé), maréchal des logis, classe 1948, recrutement de Rennes, mle 23559.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

M. Commelongue (Paul-Pierre), maréchal des logis, classe 1950, recrutement d'Albi, mle 696.

C. — Corps des adjoints administratifs.

Au grade d'adjoint administratif de 3e classe.

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

MM.
Le Restif (André-Louis-Antoine), sergent, classe 1951, recrutement de Paris, mle 2666.
Lemoine (Raymond-Raoul), brigadier-chef, classe 1950, recrutement de Paris, mle 1797.

Décret du 27 janvier 1953 portant nomination d'un officier de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 27 janvier 1953, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve l'aspirant de réserve dont le nom suit:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

M. Schepens (Henri-Fernand-Michel), forces françaises en Allemagne.

Décret du 27 janvier 1953 portant nomination dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 27 janvier 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve du deuxième contingent de la classe 1951 dont les noms suivent:

TROISIEME LISTE

(Pour prendre rang du 16 octobre 1952.)

Infanterie coloniale.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Perrier (Jean-François).

Subdivision de Versailles.

Du Seze (Aurélien-Marie-Joseph-Denis).

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Bricourt (Elie-Joseph).

Subdivision de Rouen.

Gravel (Claude-Marie-Maurice).

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

Laurens (Robert).

Subdivision de Pau.

Simon (Francis-Georges).

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Le Gouis (Georges-Nicolas-Léon).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Caillol (Léon-Marie).

Décret du 27 janvier 1953 portant admission de six ingénieurs du service des poudres retraités, dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 27 janvier 1953, sont admis dans les cadres de réserve du service des poudres à compter du jour de leur radiation de l'activité, les officiers du service des poudres admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite proportionnelle:

Avec le grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

M. l'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres Carrière (Louis-Elie).

A compter du 31 décembre 1952.

Avec le grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres.

Les ingénieurs en chef de 2e classe des poudres:

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. Gerling (Robert-Georges):

(Pour prendre rang du 1er juillet 1952.)

M. Poinssot (Paul-Louis-Albert).

Avec le grade d'ingénieur militaire principal des poudres.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

M. l'ingénieur militaire principal des poudres Bergeaud (Luc-Paul-Louis-Frédéric).

Avec le grade d'ingénieur principal des travaux de poudreries.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. l'ingénieur principal des travaux de poudreries Seurin (Jean-Henri).

Avec le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries Watkin (Germain-Clotaire-Elie).

Décret du 27 janvier 1953 portant admission d'un adjoint administratif en chef du service des poudres retraité dans le cadre de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 27 janvier 1953, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres à compter du 12 février 1953:

Avec le grade d'adjoint administratif en chef.

(Pour prendre rang du 5 janvier 1944.)

M. l'adjoint administratif en chef du service des poudres Petitjean (Pierre), admis à faire valoir ses droits à pension de retraite.

Décret du 27 janvier 1953 portant intégration d'un officier de réserve dans l'armée active (affaires militaires musulmanes).

Par décret en date du 27 janvier 1953, est acceptée pour compter du 1er octobre 1952 l'offre de démission de son grade présentée par M. le lieutenant de réserve des affaires militaires musulmanes Reveilliez (Jean-Jules-Léon).

M. Reveilliez (Jean-Jules-Léon) est admis dans l'armée active avec le grade de lieutenant pour prendre rang du 1er octobre 1952.

Décret du 27 janvier 1953 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (réserve).

Par décret du 27 janvier 1953, sont promus dans le corps de santé de réserve de l'armée de mer:

Au grade de médecin en chef de 2e classe de réserve.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Les médecins principaux de réserve:

MM. Carre (Louis-Auguste), port matriculaire Cherbourg.
Plazy (Maurice-Pierre-Jules), port matriculaire Toulon.
Carn (Victor-Lucien), port matriculaire Brest.

Au grade de médecin principal de réserve.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Les médecins de 1re classe de réserve:

MM. Boisniere (Jean-François-Marie-Joseph), port matriculaire Cherbourg.
Chassagnette (Félix-Christian-Elie), port matriculaire Toulon.

Au grade de médecin de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Les médecins de 2e classe de réserve:

MM. Richard (Emile), port matriculaire Brest.
Bardon (Charles), port matriculaire Toulon.
Fenelon (Fernand-François-Joseph), port matriculaire Toulon.
Leduc (Marcel-Guillaume-Jules-Joseph), port matriculaire Brest.
Cazamian (Pierre-Firmin-Adolphe), port matriculaire Rochefort.
Auregan (Henri-Pierre), port matriculaire Brest.

Au grade de pharmacien-chimiste en chef de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er janvier 1953.)

M. le pharmacien-chimiste en chef de 2e classe de réserve Le Gousse (Georges-Joseph), port matriculaire Cherbourg.

Au grade de pharmacien-chimiste de 1re classe de réserve.

Les pharmaciens-chimistes de 2e classe de réserve:

MM. Getin (Léopold-Joachim-Marie-Joseph), port matriculaire Lorient.
Debroise (Henri-Marie-Louis), port matriculaire Brest.
Jamin (Maurice-Marie-Gérard-Magloire), port matriculaire Lorient.
Charles (Maurice-Joseph), port matriculaire Cherbourg.
Martin-Frere (Henri-Emmanuel), port matriculaire Toulon.

Au grade de chirurgien dentiste de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er janvier 1953.)

Les chirurgiens dentistes de 2e classe de réserve:

MM. Tincq (Georges-Auguste-Louis), port matriculaire Toulon.
Casanova (Henri-Bastien), port matriculaire Toulon.
Lebeau (Lucien-Eugène-Marie), port matriculaire Toulon.
Feuerstein (Marcel), port matriculaire Cherbourg.

Décret du 27 janvier 1953 portant promotion dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières ».

Par décret en date du 27 janvier 1953, est promu dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er février 1953.)

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

2e tour (choix). M. Ouin (Eugène-Jean-Baptiste), officier d'administration de 2e classe, port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. Hervez (M.-Y.-M.), officier d'administration de 1re classe, placé en congé de longue durée.

Décret du 29 janvier 1953 portant admission d'un ingénieur général militaire de 2e classe des poudres dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée, à compter du 30 janvier 1953, M. Delord (Charles-Paul-François), ingénieur général militaire de 2e classe des poudres, atteint par la limite d'âge de son grade à la même date.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

RENÉ MAYER.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Comité de coordination des enquêtes statistiques.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique;

Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée, notamment son article 1er,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité de coordination des enquêtes statistiques, en qualité de représentants du ministre des finances:

Membre titulaire: M. Gruson (Claude), inspecteur des finances, chef du service des études économiques et financières.

Membre suppléant: M. Monange (Jules), chef du bureau de statistique et d'études financières.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
THIERRY DE CLERMONT-TONNERRE.

Nomination d'un directeur de succursale de la Banque de France.

Par arrêté en date du 30 janvier 1953, M. Mandy (Benoît-Philippe), contrôleur à la succursale de Tours, est nommé directeur de la succursale de Colmar, en remplacement de M. Canard, décédé.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Réglementation de l'affichage.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu la loi du 12 avril 1943, relative à la publicité par panneaux-réclame, par affiches et aux enseignes et notamment l'article 5 de cette loi;

Sur la proposition de la section permanente de la commission départementale des sites du département de Saône-et-Loire dans sa séance du 26 juin 1952,

Arrêtent:

Article unique. — Dans le département de Saône-et-Loire, les édifices et monuments non classés ni inscrits, les sites urbains, les ensembles architecturaux et les perspectives monumentales ou autres sur lesquels et autour desquels l'affichage est interdit par les paragraphes 3 et 4 de l'article 5 de la loi du 12 avril 1943 sont les suivants:

Beaubary. — Château de Corchéval;
Chassy. — Eglise;
Epinac-les-Mines. — Château;
Mesvres. — Eglise;
Marcigny. — Place;
Monicenis. — Eglise et ancien bailliage;
Monicony. — Château, avenue, église;
Saint-Germain-du-Plain. — Tour gothique;
Sercy. — Château;
Toulon-sur-Arnoux. — Eglise ancienne, vieux pont;
Tournus. — Abords de la promenade.
Verdun-sur-le-Doubs. — Eglise, promenades.

Fait à Paris, le 15 novembre 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER,
Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ANDRÉ CORNU.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu la loi du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux-réclame, par affiches et aux enseignes et, notamment, l'article 7 de cette loi;

Sur la proposition de la section permanente de la commission départementale des sites du département de Saône-et-Loire dans sa séance du 26 juin 1952,

Arrêtent:

Article unique. — Sont inscrites sur la liste des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque du département de Saône-et-Loire, dans lesquelles, au titre de l'article 7 de la loi du 12 avril 1943, le préfet doit établir des zones d'affichage restreint, les localités suivantes:

Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Louhans, Mâcon, Mont-Saint-Vincent, Cluny, Couches-les-Mines, Cuiseaux, Tournus, Buxy, Saint-Gengoux-le-National.

Fait à Paris, le 15 novembre 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.
Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ANDRÉ CORNU.

Modification de l'arrêté du 18 décembre 1952 fixant les dates des concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour la session de 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 3 octobre 1952 autorisant l'ouverture des concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour 1953;

Vu l'arrêté du 18 décembre 1952 fixant les dates des concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour 1953,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 18 décembre susvisé, fixant les dates des concours de recrutement de l'enseignement du second degré pour 1953, est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les épreuves de l'agrégation d'histoire et de l'agrégation de géographie.

Agrégation d'histoire.

. . . . . .

Jeudi 4 juin: composition de géographie générale ou de géographie humaine et économique.

. . . . . .

Agrégation de géographie.

. . . . . .

Jeudi 4 juin: composition d'histoire.

. . . . . .

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Constitution de la commission chargée de formuler des propositions en vue de l'établissement de la liste des membres du corps électoral du comité national de la recherche scientifique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1953: page 652, 2e colonne, 47e ligne, au lieu de: « Leroi-Gourhan », lire: « Leroi-Gourhan »; 51e ligne, au lieu de: « Pariot », lire: « Parrot ».

Administrateurs.

Par arrêté du 8 janvier 1953, M. Gillette (Louis), administrateur civil de 1re classe au ministère de l'éducation nationale, est mis sur sa demande en disponibilité pour dix-huit mois à compter du 1er janvier 1953.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 octobre 1952: page 10018, 2e colonne, 7e paragraphe, au lieu de: « Par arrêté du 6 octobre 1952, Mme Pech, née Plantier, institutrice de 3e classe, du département de la Côte-d'Or, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 8 mai 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française », lire: « Par arrêté du 6 octobre 1952, Mme Pech, née Plantier, institutrice de 3e classe du département de la Côte-d'Or, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 8 mai 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française du 8 mai 1950 au 30 septembre 1950 et au Cameroun du 1er octobre 1950 au 7 mai 1952 ».

Secrétaires d'administration.

Par arrêté du 31 décembre 1952, les secrétaires d'administration dont les noms suivent sont promus:

Secrétaire d'administration de 1re classe,

Du 2e au 3e échelon.

(A compter du 1er mai 1952.)

M. Kieger (Jean).

Secrétaire d'administration de 2e classe,

Du 2e au 3e échelon.

(A compter du 16 novembre 1952.)

Mlle Higonenc (Paulette).

Par arrêté du 31 décembre 1952, M. Hermal (Raymond), secrétaire d'administration à la direction de l'administration générale, est mis sur sa demande en disponibilité pour convenances personnelles, pendant trois mois à compter du 1er décembre 1952.

Par arrêté du 9 janvier 1953, Mme Mialhe, née Buiez (Jeanne), secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale, détachée en qualité de chef du secrétariat de l'inspection générale de l'enseignement à Brazzaville, est réintégrée à l'administration centrale à compter du 26 septembre 1952.

A la même date, Mme Mialhe est mise sur sa demande en disponibilité pour convenances personnelles pendant trois mois.

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur pour les facultés de sciences (physique théorique).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 22 décembre 1952 établissant la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (faculté des sciences),

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 22 décembre 1952 est annulé en ce qui concerne les inscriptions sous la rubrique « Physique théorique ».

Art. 2. — La liste d'aptitude à l'enseignement supérieur est établie ainsi qu'il suit pour les facultés des sciences (physique théorique):

4° *Physique théorique.*

MM. Arnous, Causse, Cazin, Costa de Bauregard, Daudel, d'Espagnat, Jean, Kahan, Lévy (Maurice), Marty, Mlle Morette, MM. Nataf, Petiau (Gérard), Proca, Schatzmann, Mme Tonnelat, Mlle Viard.

Fait à Paris, le 27 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse.

Vellutini (Dominique).
Gandar (Jean-Claude).
Marsal (Georges).
Corceau (Didier).
Canard (Michel).
Vanlerberghe (Guy).
Villon (Raymond).
Phipps (Michel).
Cavalie (Michel).
Bourquard (Pierre).
Bensoussan (Meyer).
Walder (Jean-Jacques).
Devergne (Jean).
Morand (Jean-Claude).
Olle (François).

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure de chimie de Paris.

Morand (Jeanne) (Mlle).
Pilet (Nicole) (Mlle).
Miginiac (Philippe).
Hafat (Daniel).
Lequeux (Jean-Claude).
Schiffmacher (Gérard).
Rigail (Jacqueline).
Ducas (Elisabeth) (Mlle).
Martin (Gérard).
Caro (Paul).
Messager (Christian).
Chastrette (Maurice).
Vincent (Claude).
Groizeleau (Léone) (Mlle).
Chaventon (Jacques).
Laville (André).
Maigrot (Michel).
Besnard (Simone) (Mlle).
Bickert (Christian).
Thomas (Jean-Claude).
Libchaber (Marcel).
Benignus (Edith) (Mlle).
Rozen (Michel).
Dubosc (Jean-Pierre).
Ledoux (Henri).
Molinari (Philippe).
Sannier (Jacques).
Dutheil (Jacques).
Janin (Francine) (Mlle).
Bentolila (Jacques).
Pianelli (Antoine).
Jeammart (Claude).
Rossignol (Jean-Louis).
Depoid (Madeleine) (Mlle).
Gourdon (Jacqueline) (Mlle).
Michel (Pierre).
Deduit (Jacques).
Soudan (Pierre).
Bachy (Pol).
Lévy (Jack).
Menes (Francis).
Ruaux (René).
Mergey (Claude).
Trillet (Jean).
Lenzi (Michel).

Etranger admis en surnombre.

Dimitrov (Omourtague).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Modification du programme des épreuves du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle annexé à l'arrêté du 16 février 1944.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret-loi du 31 mai 1938 relatif à l'organisation de l'orientation professionnelle;

Vu le décret validé du 27 janvier 1944 portant création d'un diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle modifié par le décret du 9 mai 1947;

Vu l'arrêté du 16 février 1944 fixant les conditions d'obtention du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle modifié par les arrêtés du 6 février 1946 et du 21 mars 1947;

Vu l'arrêté n° 52-323 du 20 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue,

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme des épreuves du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle annexé à l'arrêté du 16 février 1944 et modifié par arrêté du 6 février 1946 fixant les conditions d'obtention du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle est modifié ainsi qu'il suit:

ANNEXE

A L'ARRÊTÉ DU 10 FÉVRIER 1944 FIXANT LES CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE.

PROGRAMME DES EPREUVES

Psychologie.

I. — *Les relations avec le milieu extérieur.*

Les divers types de réception sensorielle et les modalités réceptrices.
Les divers types de réaction et leurs latences (temps de réaction).
Réflexes. Réactions adaptives: le conditionnement et ses lois.
Les phénomènes mnémoniques élémentaires.
Les grandes catégories de réactions perceptives. Discriminations qualitatives. Appréciations d'intensité. Les lois dites psychophysiques. Perceptions spatiales et temporelles. Perception de mouvement.
Les processus d'activité motrice et leur régulation sensorielle. Entraînement et fatigue. Les activités fines de la main. Droiterie et gaucherie. La parole et le chant.
L'acquisition des habitudes. Apprentissage et transfert.

II. — *Les régulations de l'activité.*

Instincts et tendances. Les besoins et les sensations internes. Faim, soif, etc. La sexualité. L'instinct maternel. Rôle des hormones.
Les réactions affectives. Affects élémentaires. Plaisir. Douleur.
Le mécanisme des émotions. Peur et colère. Effets généraux des émotions et modalités d'expression.
L'éveil des intérêts et les niveaux d'efficience. Divers aspects de l'attention.
Le sommeil et ses troubles. L'insomnie.

III. — *Les degrés supérieurs d'élaboration de la conduite*

L'acquisition des souvenirs. Vocation, reconnaissance, oubli.
Le jeu des représentations. Associations dirigées, rêverie, imagination.
Les sentiments et leur rôle. Les complexes et leurs manifestations.
La formation des schèmes et concepts. Le symbolisme.
Le langage, adaptation verbale et lecture. La parole et l'écriture.
L'abstraction, la pensée logique.
L'invention et la résolution des problèmes.
Les relations avec le milieu social et la constitution de la personne. Les idéaux, les valeurs, les impératifs sociaux.

IV. — *La variabilité intra-individuelle et inter-individuelle.*

L'évolution de l'individu. Le développement. Le développement mental et ses facteurs physiologiques. L'acquisition du langage. Le bilinguisme. La crise pubertaire et l'adolescence. Evolution de l'intelligence et du caractère. Intérêts. Goûts. Idéaux.

La marge des écarts de capacité entre individus. Les limites de normalité. La question de leur constance. L'influence des exercices et apprentissages.
Leur origine: rôle de l'héridité et du milieu. Données fournies par l'étude des jumeaux, des enfants adoptifs.
La notion d'aptitude. Aptitudes élémentaires et aptitudes structurées. L'intelligence et ses formes. Les données de l'analyse factorielle. Les profils mentaux et leur degré d'hétérogénéité.
Le tempérament et le caractère. Les typologies. Kretschmer. Sheldon. La recherche des traits fondamentaux de la personnalité.
Rôle du sexe et de la race dans les différences individuelles. Les chevauchements dans les courses de distribution.

V. — *Psychologie sociale.*

La socialisation dans le développement de l'enfance.
Influence des facteurs sociaux sur les cadres de la perception et de la mémoire, sur les capacités d'abstraction — en particulier par la structure de la langue — sur la pensée logique.
La notion de personnalité basique (croyance, valeurs, idéaux). Les attitudes sociales. La délinquance. Les attractions, sympathies et antipathies.
Les méthodes sociométriques. Les effets de groupe. Les leaders. La psychologie des foules. La panique. Opinions et mouvements d'opinion. La presse, la radio.

Biologie et physiologie.

Données générales de biologie évolutive et de génétique.

La mutation: génotypes et phénotypes. Lois de l'hybridation mendelienne. Chromosomes et gènes. Le linkage. Hérédité du daltonisme.
La gémellité: Monozygotisme: quadruplées et quintuplées. Les monstres doubles.

Anatomie élémentaire. Le squelette et les muscles. Le système nerveux. La moelle. L'encéphale et ses divisions. Le système autonome.

Données anthropométriques générales.

Types et profils morphologiques.

LES FONCTIONS EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Métabolisme et nutrition. Besoins alimentaires quantitatifs et qualitatifs. Vitamines et avitaminoses. Dépenses dans le travail. Rapports de la ration avec le travail et la profession. La calorimétrie. Le métabolisme basal.
L'homéostasie et la régulation du milieu intérieur, régulation hydrique, osmotique et acido-basique, régulation thermique. La sudation. La fièvre.
La régulation respiratoire. Le rythme. Capacité vitale. Le quotient respiratoire. Les conditions atmosphériques.
La régulation circulatoire. Battements cardiaques. Vaso-dilatation et vaso-contriction. La pression sanguine.
Les fonctions d'élimination et les troubles urinaires.
Les mécanismes endocriniens et les régulations hormonales. Surrénales. Thyroïde. Hypophyse. Les fonctions génitales. La question des types endocriniens.
Les fonctions motrices. La contraction musculaire, sa gradation. Ergographie et dynamographie. Le tonus musculaire. La fatigue. Les réflexes et l'innervation volontaire.
La phonation.
L'équilibre et les régulations d'origines labyrinthique, statistiques et dynamiques.
Des fonctions réceptrices. Les sensibilités cutanées et leur dissociation. Sensations, tactiles, de chaud, de froid. Les douleurs cutanées.
Les sensibilités musculaires et articulaires: attitudes, mouvements, efforts.
Les sensibilités internes. Les douleurs profondes et leurs projections cutanées.
Les sensibilités chimiques, olfactives et gustatives, leur marge de variabilité individuelle.
L'audition. Appareil cochleaire et réponse électrique. Les altérations provoquées par les bruits intenses et prolongés. La mesure des sons et bruits. Le décibal. L'échelle des fréquences audibles et les types de surdité. Les sons du langage. Les facteurs de l'audition musicale: discriminations d'intensité, de tonalité, de durée, de rythme.
La vision. L'appareil oculaire et ses défauts: myopie, hypermétropie, astigmatisme. L'accommodation. La presbytie. La rétine et l'électrorétinogramme. La fovéa. L'influx optique et sa latence. La projection cérébrale des rétines. L'hémianopsie. Vision scotopique et photopique et héméralopie. Vision chromatique et ses anomalies. Les discriminations de tonalité, saturation, leucie. L'acuité et la vision des formes et mouvements. Le champ visuel. La motricité oculaire. Les nystagmus. La coordination binoculaire et ses défauts. Hétérophorie, strabisme. Vision stéréoscopique et relief monoculaire.
Les fonctions cérébrales. Reflexe supérieurs et conditionnement.
Les coordinations; rôle du cervelet. Les régulations motrices générales. Rythmes d'activité, tempo-propre.
Fonctions du diencéphale. Régulations végétatives. La faim, la soif, le sommeil. Les émotions.
Fonctions corticales: fonctions motrices, leur siège et leur régulation. Fonctions réceptrices. Centres de la vision, de l'audition, des sensibilités cutanées et proprioceptives, de l'odorat et du goût.
Les manifestations électriques des réceptions.
L'activité rythmique de l'électroencéphalogramme et ses réactions d'arrêt. Les fonctions intellectuelles.
Les centres du langage et les aphasies. Les agnesies.
Les données sur les fonctions du lobe frontal d'après la psychochirurgie.

Méthodes physiologiques d'examen appliquées à l'étude du travail. — Les gestes professionnels. Méthodes d'enregistrement (cyclographie-cinématographie).

La fatigue. — Les tests de fatigue. La recherche de ses effets physiologiques.

Pathologie générale et neuropsychiatrie.

Le rôle du médecin en orientation professionnelle
Dépistage des perturbations pathologiques.
Contre-indications et appréciations fonctionnelles.
Les grandes lignes de l'examen somatique.
Notions sommaires sur:
Les affections cutanées,
Les troubles des grands appareils : circulatoire, respiratoire, digestif, excréteur, locomoteur, génital.
Les organes sensoriels.
L'examen neuropsychiatrique de l'enfant.
Acquisitions récentes de la psychologie infantile.
L'hérédité et le terrain.
Rôle du milieu dans la genèse des troubles du développement intellectuel et affectif de l'enfant.
Débilité mentale et retard intellectuel.
Débilité motrice et instabilité.
Troubles sensori-moteurs.
Les troubles du caractère et du comportement. Les névroses infantiles.
L'épilepsie.
Problèmes psychiatriques de la puberté et de l'adolescence.
La délinquance juvénile.
Rééducation et orientation des sujets présentant des troubles intellectuels ou caractériels.

Méthodologie psychotechnique et statistique.

MÉTHODOLOGIE PSYCHOTECHNIQUE

La psychométrie et les tests
La signification des mesures, leurs valeurs relatives, la notion de test.

Les principales modalités de tests:

Test à appareils et tests papier-crayon. Tests individuels et collectifs. Tests verbaux et tests de performance. Tests homogènes et batteries de tests. Tests globaux et analytiques.

Les grandes catégories de tests:

Tests sensoriels et perceptifs, tests moteurs et sensorimoteurs, tests d'efficience, d'appréhension et de mémoire, de représentation et imagination, de capacité verbale, d'habileté mentale. Tests de connaissance, de sens esthétique et d'aptitudes musicales, d'affectivité et de caractère.

Les caractéristiques des tests:

Finesse discriminative et marge d'applicabilité. Fidélité et valeur prédictive. Sécurité d'étalonnage. Notations et pondérations des items. Procédés de correction. Equivalences de substitution.

Les modalités d'application:

Les consignes. Economie de présentation. L'ordonnancement des items dans les épreuves à temps limité. Le fractionnement et l'emploi de moitiés équivalentes pour la détermination distincte de la rapidité et de l'exactitude.

Les procédés d'unification (Centiles ou écarts réduits) *et d'utilisation* (profils ou globalisation).

Les épreuves de personnalité:

Les techniques dites tests projectifs. Les méthodes cliniques et les entretiens. Observations du comportement et interprétation.
L'emploi des questionnaires.
Etude critique sur les données que peuvent fournir la morphologie et la graphologie.

Applications éducatives de la psychotechnique:

La mesure du niveau mental au cours du développement. Le dépistage précoce des aptitudes. L'analyse des troubles caractériels. Le contrôle de l'efficacité des méthodes d'enseignement d'apprentissage. L'orientation scolaire et l'orientation sportive.

Applications sociales:

L'orientation professionnelle. Le contrôle de la formation professionnelle. La rééducation des infirmes et mutilés. Le redressement des délinquants. Le choix et la formation des cadres. Répartition rationnelle du contingent dans l'armée, dans la marine et l'aviation.

Applications industrielles et commerciales:

La sélection professionnelle et la répartition de la main-d'œuvre dans les entreprises.
Le problème de l'emploi des travailleurs de capacité professionnelle réduite, les infirmes physiques (chétifs, cardiaques, tuberculeux), les infirmes sensoriels, les déficients intellectuels, les psychonévrosiques et les épileptiques.
La prévention des accidents, les différentes causes d'accidents, les facteurs individuels de prédisposition aux accidents, examens périodiques. La prévention des maladies d'origine professionnelle.

Statistique:

Pour toutes les parties du programme, il sera essentiel de connaître les idées générales et la façon d'exécuter pratiquement les calculs.

Introduction:

Notions générales sur l'établissement des graphiques.
Usages de la machine à calculer et les tables de calcul (tables de Barlow, tables de logarithmes).
Généralités sur la méthode statistique: l'observation des données expérimentales, l'induction statistique, l'épreuve d'une hypothèse.

Distribution statistique à une variable:

Représentation graphique d'une distribution expérimentale: histogramme.
Hypothèse de l'ensemble parent: courbe de fréquence; ses caractéristiques: formes et paramètres.
Distribution normale de Laplace-Gauss. Usage des tables. Indications sur la distribution binomiale.
Statistiques et estimation des paramètres: moyenne, variance et écart type, coefficient de variation.
Notions générales sur les erreurs en statistique: erreurs de groupement, notion de fidélité, erreurs d'échantillonnage.
Les échelles de mesure: l'échelle des notes et l'échelle des rangs.
Normalisation d'une échelle. Etalonnage.
L'étude des facteurs influant sur une distribution à une variable.
L'épreuve du chi carré pour une table de nombres de répétition.
L'analyse de la variance. Cas d'un seul facteur de classification: cas particulier de Student. Cas de plusieurs facteurs de classification: interaction. Importance qu'il y a à effectuer une expérimentation suivant un plan préétabli: disposition en carré latin.

Distributions statistiques à plusieurs variables:

Représentation graphique d'une distribution expérimentale à deux variables: diagramme de dispersion.
Hypothèse de l'ensemble parent: surface de fréquence, ligne de régression, répartitions marginales et partielles.
Notions de corrélation: principales formes de coefficient de corrélation linéaire.
Pronostics et valeur du pronostic.
Méthode de Fisher pour la combinaison des coefficients de corrélation.
Coefficient de corrélation partielle. Influence d'une sélection préalable dans une population sur un coefficient de corrélation.
Combinaison linéaire de variables: coefficients de régression, coefficient de corrélation multiple; une seule méthode de calcul de ces coefficients est demandée.
Analyse des groupements de corrélation.
Notions sur l'analyse factorielle: facteurs communs et facteurs spécifiques, patron factoriel, patron de Spearman, structure simple de Thurstone, méthode centroïde et rotation des axes.

Etude statistique des tests:

Fidélité d'un test; différentes méthodes d'évaluation de la fidélité.
Formule de Spearman Brown. Forme d'atténuation de Spearman.
Homogénéité d'un test: corrélation question-test.
Validité d'un test: validation des questions.

Vie industrielle.

I. — Les sciences économiques et le travail

I. — *Histoire du travail.*

Le travail au cours des révolutions industrielles depuis le début du dix-neuvième siècle.
Histoire des techniques.
Conditions physique et morale des travailleurs.
L'ère des rationalisations et de l'organisation scientifique du travail.
Naissance et progrès d'une science du travail.
Le mouvement du « facteur humain » depuis le début du siècle. Orientation et sélection professionnelles.
Rationalisation technique et rationalisation biologique.

II. — *Les groupements professionnels et le syndicalisme.*

Naissance et évolution des groupements ouvriers et patronaux.
Evolution des relations entre employeurs et employés:
a) De 1789 à 1848;
b) De 1848 à 1890;
c) De 1880 à nos jours.

III. — *La production.*

Les grandes branches de la production.
Le progrès technique.
Les formes d'entreprises: la concentration (ses conditions, ses limites).
Les régimes d'entreprise.

IV. — *Le marché.*

La détermination des prix.
Le mouvement des prix et les cycles économiques.
Les régimes économiques généraux: libre entreprise, ententes, planification, nationalisation.

V. — *Réglementation du travail.*

Contrats et conventions collectives.
Conflits du travail.
Sécurité sociale.
Protection contre les risques.
Réglementation (durée du travail, congés, travail des femmes, travail des jeunes, etc.).
Les services de main-d'œuvre et le placement des travailleurs.

VI. — *La formation professionnelle.*

Organisation de la formation professionnelle en France et ses rapports avec l'orientation professionnelle.
Apprentissage artisanal et industriel.
Organisation et contrôle de la formation professionnelle par l'Etat: les méthodes et les institutions.

II. — Organisation scientifique du travail

I. — *Aperçu historique* (voir ci-dessus le cours d'histoire du travail).
II. — *Modes de rémunération du travail.*
III. — *Analyse du travail.*
Critères de valeur professionnelle.
Classifications professionnelles.
IV. — *Notions d'hygiène et de sécurité du travail.*
Amélioration des conditions de travail (chauffage, éclairage, ventilation, vapeurs, etc.).
Aspects psychologiques et industriels de la prévention des accidents.
Exemples concrets de mesures préventives.

Organisation de l'enseignement et de l'orientation professionnelle.

L'organisation générale de l'enseignement en France.

Le problème général de la formation professionnelle. Les différents établissements de formation professionnelle.

Le problème général de l'orientation professionnelle. Origines du mouvement. Données sur le développement de l'orientation professionnelle.
Les rapports avec l'éducation et le rôle de l'école. Le préapprentissage.
Organisation générale en France et législation de l'orientation professionnelle.
Les centres d'orientation professionnelle. Organisation administrative et financière. Organisation intérieure. Les locaux, le personnel. L'appareillage. Les tests. Le matériel. Les dossiers. Le service de propagande. La documentation générale et locale. La connaissance du marché du travail.
Les relations extérieures: services publics, autorités locales, employeurs, établissements scolaires, familles, etc.
Le conseil d'orientation. Service de la consultation. Les fiches. Maintien du contact et contrôle de l'orientation. Collaborations diverses (médecins, assistantes sociales, etc). Le placement. Les services annexés éventuels (sélection, dépistage d'arriérés).
Les aptitudes et qualités professionnelles exigibles du conseiller d'orientation professionnelle.

Travaux pratiques.

Physiologie

Mesures anthropométriques et détermination des principaux indices de robusticité.
Emploi de la méthode graphique.
Mesures et enregistrement respiratoires.
Mesures et enregistrements cardio-vasculaires. Epreuves d'effort.
Dynamographie et dynamométrie. Ergographie. Détermination d'indices de ténacité et de fatigabilité.
Examen des réflexes et réactions d'équilibration.
Détermination de l'acuité visuelle.
Etendue de l'accommodation; coordination binoculaire. Dépistage du daltonisme.

Psychologie

(2 épreuves distinctes.)

I. — *Maniement d'appareillage.*

Mesurer des temps de réaction (rapidité et régularité), réaction simple et réaction de choix.
Epreuves d'habileté manuelle (taping, pointage, dextérimètre, trémomètre, test de tourneur).
Le toucher (acuité tactile, stéréoesthésimètre, gravimètre et soupèsement; l'appréciation des épaisseurs, de la rugosité).
La sensibilité auditive (acuité auditive et les procédés de mesure, les tests d'acuité musicale).
La sensibilité visuelle (discrimination des brillances, des nuances et des saturations chromatiques).
L'étendue du champ visuel. La vision binoculaire et l'acuité stéréoscopique.

II. — *Utilisation des techniques psychologiques d'examen.*

Tests d'efficience
Tests de mémoire.
Etablissement d'une courbe d'apprentissage.
Echelles de niveau: verbales, non verbales.
Tests d'intelligence verbale.
Tests factoriels.
Tests de visualisation.
Tests de connaissances.
Tests spéciaux: jugement artistique, couture, etc.
Questionnaires d'intérêts et de caractères et techniques projectives.

PRATIQUE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Examen technique d'un dossier:
Interprétation des renseignements d'ordre physiologique et médical.
Interprétation des renseignements d'ordre pédagogique.
Interprétation des résultats des tests.
Interprétation des données fournies au cours de l'entretien avec la famille et avec l'enfant.
Conclusions pratiques.
Diagnostic, pronostic d'orientation professionnelle.
Placement.
Suites à donner (contrôle, etc.).
Interprétations éventuelles de données statistiques.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er octobre 1953.

Fait à Paris, le 27 décembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 30 janvier 1953 portant promotion au grade de contrôleur général des transports.

Par décret en date du 30 janvier 1953, M. Verot (André-Robert), inspecteur principal de 1re classe des transports, inscrit au tableau d'avancement pour le grade de contrôleur général, est promu contrôleur général des transports, pour prendre rang au 12 octobre 1952, en remplacement numérique de M. Gimel, décédé.

Décrets du 2 février 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 février 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 13 janvier 1953 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Blaise (Georges), officier mécanicien de 1re classe (le Havre 32 ADSG). Chevalier du 28 juillet 1938.

Felici (Toussaint), capitaine au long cours. Chevalier du 28 juin 1928.

Ollive (Arthur), capitaine au long cours en retraite. Chevalier du 30 décembre 1925.

Au grade de chevalier.

MM.

Bernardi (Auguste), capitaine au long cours (Toulon 6279 HS): 41 annuités 8 mois.

Chaigneaud (Adolphe), capitaine de la marine marchande en retraite; 37 annuités 9 mois.

Depin (Arthur), capitaine au long cours (Dunkerque 2882 HS); 30 annuités 3 mois.

Franceschi (Antoine), capitaine de la marine marchande en retraite; 39 annuités 6 mois.

François (Gabriel), intendant de la marine marchande (le Havre 1500 ADSG); 20 annuités 10 mois.

Galy-Ache (Charles), commissaire de la marine marchande (le Havre 1967); 25 annuités.

Gioja (Antoine), patron pêcheur à Agde; 57 annuités 6 mois.

Guerrier (Albert), pilote de la station du Havre (le Havre 3750 HS); 42 annuités.

Lehez (François), capitaine au long cours en retraite (Saint-Nazaire 1883); 37 annuités.

Le Dore (Henri), officier mécanicien de la marine marchande en retraite (Brest 1330); 52 annuités 7 mois.

Mettler (Charles), capitaine au long cours, pilote de la Seine; 26 annuités 11 mois.

Poulin (César), officier mécanicien de 1re classe, chef mécanicien en retraite (Dunkerque 2738 H. S.); 25 annuités 7 mois.

Rigaud (Marcel), commissaire de la marine marchande (Marseille 11539); 28 annuités 7 mois.

Scullier (Jacques), patron à la petite pêche (Guilvinec 1071 H. S.); 40 annuités, 5 mois.

Par décret en date du 2 février 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 13 janvier 1953 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Colliard (Edouard), président directeur général de la société Les Fonderies du Sud-Est, Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1939.

Daher (Gabriel), président de la Compagnie de navigation Daher, Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juillet 1935.

Desplands (Henri), agent contractuel au secrétariat général de la marine marchande, Chevalier de la Légion d'honneur du 1 octobre 1940.

Au grade de chevalier.

MM.

Adalberon (Henri), préposé de 1re classe des invalides de la marine à Dunkerque; 50 annuités 9 mois.

De Bouard (Eugène), associé gérant de la société R. de Bouard et Cie à Nantes; 49 annuités 4 mois.

Bouliou (Jean), syndic des gens de mer à Lannion; 39 annuités.

Bruneteau (Marcel), gérant des anciens établissements Bruneteau à Nantes; 51 annuités.

Dumareau (Pierre), secrétaire général de la chambre syndicale des constructeurs de navires et de machines marines; 35 annuités.

Huyghe (Fortuné), directeur administrateur de sociétés; 26 annuités 6 mois.

Imbert (Antoine), courtier maritime interprète; 18 annuités 3 mois.

Petit (Marc), agent général des Messageries maritimes à Sydney; 30 annuités.

Revoil (Jacques), directeur des services maritimes de la compagnie de navigation Worms; 39 annuités 6 mois.

Zanger (Albert), directeur de l'armement à la Compagnie générale transatlantique à Paris; 30 annuités 7 mois.

Remises de débets.

Par arrêté en date du 31 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à Mme Amirault, née Fournier (Andrée), demeurant, 109, rue de Paris, à Boulogne-sur-Seine, de la somme de 10.523 F perçue indûment sur son traitement à la suite d'un congé de maladie.

Par arrêté en date du 31 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Grimbert (André), demeurant, 6, impasse Grimaud, à Paris, de la somme de 27.161 F perçue indûment au titre des allocations familiales et des indemnités journalières de la sécurité sociale.

Aviation civile et commerciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1953: page 686, 2e colonne, 14e et 15e ligne, au lieu de: « 2e échelon. — MM. Delhom (Hippolyte), Scognamiglio (Jean) », lire: « 3e échelon. — MM. Delhom (Hippolyte), Scognamiglio (Jean) ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 24 janvier 1953, MM. Bloch (André), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, et Mahoux (André), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2e classe, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir à la direction des travaux publics de la résidence générale de France en Tunisie, ont été maintenus dans la même position, respectivement pour la période du 1er novembre 1952 au 31 octobre 1953 et pour la période du 1er novembre 1952 au 31 octobre 1957.

Transfert des attributions de l'arrondissement de Sartène (Corse).

Par décision en date du 26 janvier 1953, les attributions de l'arrondissement de Sartène (Corse), intéressant le service maritime, ont été transférées, à compter du 1er janvier 1953, à l'arrondissement d'Ajaccio.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Prorogation de l'autorisation du tir à la mèche dans les mines de fer.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret du 30 janvier 1911 portant règlement général sur l'exploitation des mines autres que celles de combustibles, modifié et complété par les décrets des 1er mars 1923, 22 octobre 1929, 9 août 1930, 18 avril 1931 et 22 septembre 1935;

Vu notamment le paragraphe 5 de l'article 167 dudit règlement;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 1948 autorisant le tir à la mèche de volées de 5 à 8 coups de mine dans les mines de fer;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 5 janvier 1953,

Arrête:

Art. 1er. — Est prorogée jusqu'au 31 décembre 1954 la validité de l'arrêté du 10 décembre 1948 autorisant, par dérogation aux dispositions de l'article 126 du règlement général sur l'exploitation des mines autres que celles de combustibles et sous certaines conditions et réserves, le tir à la mèche dans les mines de fer de volées de 5 à 8 coups de mine.

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des mines et de la sidérurgie,
DESROUSSEAUX.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 27 janvier 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur type Duor 1183, construit par la société Siemens Schuckertwerke A. G., Erlangen (Allemagne), représentée en France par la société Samering, 52, avenue Théophile-Gautier, à Paris (16e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 27 janvier 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le grisoumètre Léon Cerchar, modèle 1948 A, construit par la société Auxiliaire des mines, 42, rue du Polygone, à Douai (Nord).

L'usager devra contrôler les indications du grisoumètre au moins une fois par mois ainsi qu'à chaque changement de filaments en les comparant à celles d'un appareil d'analyse de gaz de laboratoire.

Par arrêté en date du 27 janvier 1953, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la lampe de sûreté à essence types BN et BAN, construite par la Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques, boulevard de la Scarpe, à Arras (Pas-de-Calais).

Par arrêté en date du 27 janvier 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 5 mai 1950 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « coffret de chantier type ZD 03-1 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère), la notice descriptive et les plans 4511286, 1000615 A, 1000625 A, 1000632, 1000513 A, 1000629 A, définissant plusieurs modifications apportées au coffret en vue de permettre de l'utiliser pour la commande de deux moteurs, et joints au présent arrêté.

Lorsque l'appareil livré comportera les variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 5 mai 1950, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 5 mai 1950 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 5 mai 1950 une copie du présent arrêté.

Le paragraphe 2° de l'article 3 de l'arrêté du 5 mai 1950 est annulé et remplacé par le suivant:

« 2° Ils seront équipés d'entrées de câble ou de prises de courant d'un type agréé. »

Par arrêté en date du 27 janvier 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 29 novembre 1951, agréant pour être employé dans les mines grisouteuses, le « coffret de chantier type CM 751 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère), la notice descriptive et le plan 4522103 définissant une entretoise pouvant se monter sur les faces latérales du compartiment supérieur du coffret et joints au présent arrêté.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité établi conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 29 novembre 1951, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 29 novembre 1951 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 29 novembre 1951 une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 29 novembre 1951 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 27 janvier 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « transformateur dans le quartz type 6-G-7 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du quartz au-dessus des pièces supérieures sous tension ne devra en aucun point être inférieure à 150 mm. La vérification devra en être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les boîtes à câbles équipant le transformateur devront être entièrement remplies de compound ne présentant dans sa masse aucun vide interne;

3° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé.

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 24 mai 1941, relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941, fixant le statut de la normalisation;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 30 novembre 1952, les douze normes françaises suivantes:

Industrie électrique.

NF C 32-300. — Règles d'établissement des conducteurs blindés à isolant minéral et de leurs accessoires de pose.

Ameublement.

NF D 60-001. — Terminologie du mobilier, généralités.

Mécanique.

NF E 22-302. — Roulements à gorge pour anneau d'arrêt.
NF E 22-351. — Butées simples à bille, faces planes.
NF E 22-359. — Butées à billes, tolérances sur diamètres.
NF E 27-151. — Rivets à tête cylindrique plate.
NF E 27-152. — Rivets à tête goutte de suif.
NF E 27-153. — Rivets à tête ronde.
NF E 27-154. — Rivets à tête fraisée.
NF E 27-155. — Tolérances des rivets pour constructions mécaniques, métalliques et de chaudronnerie.

Documents bancaires.

NF K 11-08. — Billet à ordre destiné aux opérations commerciales.

Charpente, menuiserie, serrurerie.

NF P 27-401. — Serrurerie: pièces d'appui et seuils en fonte.

Art. 2. — Sont annulées, à la date du 30 novembre 1952, les six normes françaises suivantes:

NF E 22-302. — Roulements avec segment d'arrêt extérieur (homologuée en décembre 1941).
NF E 27-151. — Rivets à tête cylindrique plate (homologuée en février 1946).
NF E 27-152. — Rivets à tête goutte de suif (homologuée en février 1946).
NF E 27-153. — Rivets à tête ronde (homologuée en février 1946).
NF E 27-154. — Rivets à tête fraisée (homologuée en février 1946).
NF P 27-401. — Pièce d'appui en fonte (homologuée en septembre 1945).

Fait à Paris, le 28 janvier 1953.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Taux et modalités de perception de la contribution des distributeurs d'énergie électrique au fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 instituant le fonds d'amortissement des charges d'électrification;
Vu le décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947 portant règlement d'administration publique déterminant les conditions de transfert à Electricité de France de la gestion des opérations du fonds d'amortissement des charges d'électrification, et notamment son article 11;
Vu l'arrêté du 9 avril 1948 fixant le taux et les modalités de perception de la contribution annuelle des services et exploitations d'électricité au fonds d'amortissement des charges d'électrification,

Arrête:

Art. 1er. — Les prescriptions de l'arrêté du 9 avril 1948 fixant les taux et les modalités de perception de la contribution annuelle des services et exploitations d'électricité au fonds d'amortissement des charges d'électrification sont applicables pour l'année 1952.

Art. 2. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1953.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Approbation des modifications apportées à un compteur d'électricité.

Par arrêté en date du 29 janvier 1953, ont été approuvées les modifications apportées au compteur d'électricité type C. G. 7 pour courant monophasé 2 fils, approuvé par arrêté du 18 janvier 1950 et établi par la Société des compteurs Garnier, 82 *bis*, chemin Feuillat, à Lyon (Rhône).
Le compteur ainsi modifié répondra à l'appellation suivante: C. G. 7 DI.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 30 janvier 1953 approuvant les modifications apportées à ses statuts par une société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par décret en date du 30 janvier 1953, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par la société mutualiste reconnue comme établissement d'utilité publique dite Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, n° 75-660, à Paris.

Modification à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux, annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 29 octobre 1945 portant publication de la Nomenclature générale des actes professionnels;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1945, modifié par les arrêtés des 19 avril 1948 et 15 mai 1950, instituant la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

Au paragraphe 1°: « Indicatif », remplacer l'indicatif: « PSY — Psychiatrie », par l'indicatif: « N-PSY — Neuropsychiatrie ».

Au paragraphe 2°: « Lettre-clé », remplacer le membre de phrase: « Il existe neuf lettres-clés », par le suivant: « Il existe dix lettres-clés ».

Ajouter *in fine*: « AMP. Actes pratiqués par le pédicure »,

Art. 2. — L'article 10 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

Au 11e alinéa, supprimer les mots: « nécessité par l'état du malade ou la nature de l'intervention ».

Remplacer l'alinéa c par le suivant:

« c) L'anesthésie combinée avec:
« Curarisation,
« Administration de substance ganglioplégique,
« Hibernation contrôlée artificielle ».

Art. 3. — L'article 18 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

Ajouter *in fine:*

« Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux accouchements ni aux actes de dystocie effectués par le praticien qui fait l'accouchement.

« Par contre, les actes de dystocie effectués par un praticien appelé pour l'intervention donnent lieu à majoration dans les conditions précitées ».

Art. 4. — L'article 27 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

« Coefficient 1,5 » (PC×1,5).

Ajouter après: « Injection de sérum physiologique (minimum 125 cm³) »:

« Injection sous-cutanée médicamenteuse, goutte à goutte, de longue durée ».

« Coefficient 2 » (PC×2).

Supprimer l'inscription:

« Injection sclérosante pour varices (par séance, quel que soit le nombre des injections) », et la reporter au paragraphe « Coefficient 3 (PC×3) », après: « Injection sclérosante pour hémorroïdes internes », sous le libellé:

« Injection sclérosante pour varices (avec un maximum de sept séances par membre), par séance, quel que soit le nombre des injections ».

« Coefficient 5 » (PC×5).

Supprimer l'inscription: « Certificat d'internement (honoraire de chaque médecin signataire) ».

Substituer à l'inscription: « Ponction lombaire », l'inscription suivante: « Ponction lombaire ou sous-occipitale en série avec ou sans injection médicamenteuse ».

« Coefficient 6 » (PC×6).

Supprimer l'inscription: « Ponction lombaire avec injection médicamenteuse ».

« Supprimer l'inscription: « Injection intra-artérielle médicamenteuse » et la reporter à « Coefficient 4 » (PC×4).

Ajouter un paragraphe « Coefficient 8 » (PC×8) comportant l'inscription: « Ponction lombaire ou sous-occipitale isolée avec ou sans injection médicamenteuse ».

Art. 5. — L'article 28 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

TROISIEME PARTIE

Chirurgie des tissus.

D. — Appareil cardiovasculaire.

a) Vaisseaux.

Après: « embolectomie », ajouter:
« Découverte et dénudation d'une veine (ligature de la veine et suture cutanée comprise)... K×10 ».

F. — Os.

Remplacer le sous-titre: « Immobilisation par appareil plâtré », par le suivant: « Appareils plâtrés pour immobilisations ou moulages pour appareils orthopédiques ».

Remplacer l'inscription:

« Epaule (avec plâtre thoracique)..... K× 12 »,

par la suivante:

« Epaule (avec plâtre thoraco-brachial)..... K× 16 ».

Ajouter après cette inscription:

« Main, poignet, pied, tibiotarsienne..... K× 6
« Coude, genou..... K× 8 ».

« G. — *Articulations* ».

8° Arthroplastie.

Remplacer les inscriptions:

« c) Epaule et genou..... K × 100
« d) Hanche sans creusement du cotyle..... K × 120
Hanche avec creusement du cotyle..... K × 140 »,

par les suivantes:

« c) Epaule et genou (immobilisation éventuelle par appareil plâtré non comprise)..... K × 100
« d) Hanche (immobilisation éventuelle par appareil plâtré non comprise):
« Sans creusement du cotyle..... K × 120
« Avec creusement du cotyle..... K × 140 ».

CINQUIEME PARTIE

Tête.

Chirurgie crânio-faciale.

Substituer à l'inscription:

« Encéphalographie par voie lombaire..... K × 30 »,

l'inscription suivante:

« Encéphalographie par voie lombaire (non compris la radiographie du crâne, s'il y a lieu)..... K × 30 ».

Remplacer l'inscription:

« Ponction sous-occipitale..... K × 15 »,

par les suivantes:

« Ponction lombaire ou sous-occipitale avec épreuve au manomètre de Queeckenstaett Stooky..... K × 10
« Ponction lombaire ou sous-occipitale avec injection de lipiodol..... K × 15 ».

DIXIEME PARTIE

Appareil digestif et abdomino-pelvien.

Estomac et intestins.

Après l'inscription:

« Appendicectomie d'urgence avec drainage pour appendice perforé..... K × 80 »,

ajouter:

« Aspiration continue:
« *a*) Pour occlusion intestinale (par vingt-quatre heures)..... K × 10
« *b*) Pour perforation gastroduodénale (par vingt-quatre heures)..... K × 15 ».

Remplacer l'inscription:

« Dyalise péritonéale (par vingt-quatre heures)..... K × 150 »,

par la suivante:

« Dyalise péritonéale (par vingt-quatre heures)..... K × 100 ».

Anus et rectum.

Remplacer les inscriptions:

« Traitement opératoire des abcès et fistules intrasphinctériens..... K × 25 E
« Traitement opératoire des abcès et fistules extrasphinctériens..... K × 50 E »,

par les suivantes:

« Traitement des abcès et fistules intrasphinctériens (opératoire ou par traction continue sur fil)..... K × 25 E
« Traitement des abcès et fistules extrasphinctériens (opératoire ou par traction continue sur fil)..... K × 50 E ».

Art. 6. — L'article 31 de la Nomenclature générale des actes professionnels est modifié et complété ainsi qu'il suit:

II. — *Gynécologie médicale et physiothérapique.*

Remplacer les inscriptions:

« Ondes courtes, la séance..... K × 4 E
« Diathermie vaginale..... K × 3 E »,

par les suivantes:

« Ondes courtes..... Voir E R
« Diathermie vaginale..... Voir E R ».

Art. 7. — L'article 36 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit;

II. — *Opérations sur l'appareil lacrymal.*

Après:

« Sac lacrymal: ablation chirurgicale..... K × 40 »,

ajouter:

« Inclusion de tubes de vitellium dans le canal lacrymo-nasal..... K × 60 ».

III. — *Opérations sur la conjonctive et sur le globe oculaire.*

Remplacer l'inscription:

« Iridectomie antiglaucômateuse..... K × 60 »,

par la suivante:

« Traitement chirurgical du glaucôme quelle que soit la méthode, hormis la sclérectomie..... K × 60 »,

Après:

« Injection rétrobulbaire thérapeutique..... K × 5 »,

ajouter:

« Rétinographie en couleur du fond de l'œil avec un maximum de deux épreuves par an..... K × 10 E ».

Art. 8. — L'article 40 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit;

C. — *Soins dentaires et gingivaux.*

Sous la rubrique « Soins de la pulpe et des canaux », après:

« *b*) Groupe prémolaires, molaires..... 8 »,

ajouter:

« Ces soins ne peuvent être remboursés que si l'obturation des canaux a été effectuée à l'aide d'une pâte radio-opaque.

I. — *Prothèse dentaire.*

Prothèse dentaire mobile.

Remplacer les inscriptions:

« Dent prothétique contreplaquée sur plaque base en matière plastique, supplément..... 3 E
« Plaque base métallique, supplément..... 35 E
. . . . . .
« Réparation de fracture sur la plaque base en matière plastique..... 6 E
. . . . . .
« Dents ou crochets soudés, ajoutés ou remplacés sur appareil métallique, un élément..... 8 E
« Les suivants sur le même appareil..... 4 E
« Réparation de fracture de la plaque base métallique, non compris, s'il y a lieu, le remontage des dents sur matière plastique..... 8 E
« Remontage (prothèse neuve avec récupération sur l'ancien appareil des dents et crochets utilisables) 80 p. 100 du prix de l'appareil »,

par les suivantes:

« Dent prothétique contreplaquée sur plaque en matière plastique, supplément..... 5 E
« Plaque base métallique, supplément:
« Estampée..... 35 E
« Coulée..... 40 E
« Réparation de fracture de la plaque base en matière plastique..... 8 B
« Dents ou crochets soudés, ajoutés ou remplacés sur un appareil métallique:
« Premier élément..... 8 E
« Les suivants sur le même appareil..... 5 E
« Réparation de fracture de la plaque base métallique, non compris, s'il y a lieu, le remontage des dents sur matière plastique..... 8 B
« Remontage. Lorsque le nouvel appareil comporte le même nombre de dents que l'appareil initial, sans aucun changement: 80 p. 100 du prix de l'appareil neuf.
« Lorsque le nouvel appareil comporte plus de dents que l'appareil initial: 80 p. 100 du coefficient se rapportant au nombre des dents existantes plus la différence entre le coefficient initial de l'ancien appareil et le coefficient du nouvel appareil, y compris les dents neuves ».

K. — *Orthopédie dento-faciale. — E.*

Après:

« La sécurité sociale limite sa responsabilité en orthopédie dento-faciale aux seuls actes prophylactiques commencés avant neuf ans révolus »,

Ajouter:

« Toutefois les traitements commencés après neuf ans révolus et jusqu'à douze ans révolus pourront être pris en charge par les caisses après avis favorable du contrôle dentaire ».

. . . . . .

Remplacer l'inscription:

« Exceptionnellement, après quatorze ans, mise en place sur l'arcade:

« 1° D'une canine incluse (intervention chirurgicale comprise) ..... 120 E
« Des deux canines incluses..... 150 E
« 2° D'une canine en lingocclusion..... 90 E
« Des deux canines en lingocclusion..... 100 E
« 3° D'une canine ou deux en vestibuloposition..... 60 E ».

par la suivante:

« Exceptionnellement, mise en place sur l'arcade de canines permanentes:

« 1° Jusqu'à dix-huit ans:
« *a*) D'une canine ou deux en vestibuloposition ..... 60 E
« *b*) D'une canine en lingocclusion..... 90 E
« De deux canines en lingocclusion..... 100 E

« 2° De quatorze à dix-huit ans:
« D'une canine incluse en position anormale (intervention chirurgicale comprise)..... 120 E
« De deux canines incluses..... 150 E ».

Art. 9. — L'article 42 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

Avant:

« Ablation ou destruction de petites tumeurs bénignes: grain de millium..., etc. »,

Ajouter l'inscription:

« Prélèvement de peau ou de muqueuse pour examen histologique ..... K × 4 ».

Remplacer l'inscription:

« Ablation ou destruction d'une tumeur bénigne sous-cutanée (kyste, loupe cirsoïde) »,

par la suivante:

« Ablation ou destruction d'une tumeur bénigne cutanée ou sous-cutanée (kyste, loupe, cirsoïde) ».

Remplacer les inscriptions:

« Destruction des nævi-pigmentaires par coagulation profonde ou électrolyse, en une ou plusieurs séances ..... K × 10 E

« Destruction de tumeurs cutanées malignes (chirurgie ou coagulation):
« Petite (moins de 1 cm²)..... K × 10 E
« Moyenne (de 1 cm² à 4 cm²)..... K × 20 E
« Etendue (4 cm² et plus) (épithéliome, sarcome, carcinome)..... K × 30 E »,

par la suivante:

« Destruction de nævi-pigmentaires (coagulation ou électrolyse) et de tumeurs cutanées malignes (chirurgie ou coagulation):
« Petit (moins de 1 cm²)..... K × 10 E
« Moyen (de 1 cm² à 4 cm²)..... K × 20 E
« Etendue (de 4 cm² et plus)..... K × 30 E ».

Remplacer l'inscription:

« Epilation par électrolyse ou électro-coagulation (par séance d'une demi-heure)..... K × 4 E »,

par la suivante:

« Epilation par électrolyse ou électro-coagulation (par séance d'une demi-heure)..... K × 5 E ».

Avant:

« Exérèse ou destruction en masse d'un lupus, etc. »,

ajouter l'inscription suivante.

« Scarification dermatologique (par séance)..... K × 4 B ».

Après l'inscription:

« Buckythérapie ..... Voir E. R. »,

ajouter:

« Roentgenthérapie à courte distance dite de contact. Voir E. R. ».

Remplacer l'inscription:

« Ultra-violets locaux..... Voir E. R. »,

par la suivante:

« Ultra-violets pour affection dermatologique (par séance) ..... K × 2 E
« Si l'étendue de l'affection nécessite deux ou plusieurs champs par séance (la séance)..... K × 3,5 E ».

Art. 10. — Le chapitre XII: « Psychiatrie », de la Nomenclature générale des actes professionnels est remplacé par le suivant:

CHAPITRE XII

Neuro-psychiatrie.

(Indicatif: N-PsY.)

« *Article* 43.

« Electrochoc ou convulsivothérapie par agent chimique (la séance)..... K × 7 E
« Une nouvelle demande d'entente préalable devra être formulée, s'il y a lieu, après la 8e séance.
« Electrochoc sous narcose..... K × 10 E
« Une nouvelle demande d'entente préalable devra être formulée, s'il y a lieu, après la 8e séance.
« Electronarcose ..... K × 12 E
« Une nouvelle demande d'entente préalable devra être formulée, s'il y a lieu, après la 8e séance.
« Electrochoc sous curare..... K × 18 E
« Insulinothérapie (cure de Sakel), la séance..... K × 10 E
« Une nouvelle demande d'entente préalable devra être formulée, s'il y a lieu, après 50 séances.
« Narcose simple ».
Voir au chapitre II, Pratique médicale courante.
« Anesthésie de courte durée..... (PC × 4)
« Narcoanalyse (durée maximum : une heure), la séances, avec maximum de 6 séances..... K × 10 B
« Cure de sommeil continu (par vingt-quatre heures). K × 20 E
« Douches ou bains statiques ».
Voir chapitre XIII, Electroradiologie et physiothérapie (art. 46), section II, Electrothérapie, 9° Traitement nécessitant un appareillage, etc. (K × 3 E).
« Douche donnée par le médecin lui-même ».
Voir chapitre XIII (art. 46), section VII, Physiothérapie (K × 2 E).
« Invigoration par moyen électrique ou chimique:
Par séance, avec maximum de 4 séances..... K × 7 B
« Impaludation par malariathérapie, comprenant la préparation et l'inoculation du sang » (traitement global) ..... K × 30 E
« Pyréthothérapie par injections:
« Par séance, avec maximum de 10 séances.... K × 3 E
« Certificat d'internement..... K × 8
« Désintoxication alcoolique par apomorphine:
« Par séance, avec maximum de 6 séances..... K × 10 B
« Désintoxication alcoolique par tétraéthylthiourame:
« Par séance, avec maximum de 8 séances..... K × 8 B
« Etude complète de la sensibilité avec établissement d'un schéma des troubles sensitifs..... K × 8
« Test d'évaluation des troubles du langage consécutifs à une affection, avec établissement d'un compte rendu..... K × 8 E
« Test projectif avec établissement d'un compte rendu. K × 8 E
« Ponction lombaire ou sous-occipitale isolée avec ou sans injection médicamenteuse ».
Voir chapitre II, Pratique médicale courante (PC × 8).
« Ponction lombaire ou sous-occipitale en série avec ou sans injection médicamenteuse ».
Voir chapitre II, Pratique médicale courante (PC × 5).

« Ponction lombaire ou sous-occipitale avec épreuve au manomètre de Queckenstaedt Stooky ».

Voir chapitre III, article 28, Chirurgie, cinquième partie, Tête, Chirurgie crânio-faciale..... (K×10)

« Ponction lombaire ou sous-occipitale avec injection de lipiodol ».

Voir chapitre III, article 28, Chirurgie, cinquième partie, Tête, Chirurgie crânio-faciale..... (K×15)

« Encéphalographie par voie lombaire (non compris la radiographie du crâne s'il y a lieu) ».

Voir chapitre III, article 28, Chirurgie, cinquième partie, Tête, Chirurgie crânio-faciale..... (K×30) ».

« *Article* 45.

Examens électro-encéphalographiques (E).

« 1° Electro-encéphalogramme simple (1 dérivation):
« Pour un temps d'enregistrement continu inférieur ou égal à 10 minutes..... K× 5

« 2° Electro-encéphalogrammes multiples simultanés (donnant sur le même film plusieurs tracés résultant d'un seul examen de plusieurs territoires, enregistrés simultanément de manière continue):

« *a*) Pour deux tracés simultanés, temps inférieur ou égal à 10 minutes..... K×10
« Pour quatre tracés simultanés, temps inférieur ou égal à 10 minutes..... K×15
« Pour six tracés simultanés ou plus, temps inférieur ou égal à 10 minutes..... K×25
« Supplément pour tout enregistrement d'une durée supérieure à 10 minutes:
« Par 15 minutes supplémentaires..... K× 5

« 3° Localisation d'une tumeur cérébrale (quel que soit le nombre des séances) comportant au moins l'examen de 24 territoires..... K×50

« 4° Electrocorticogramme (quel que soit le nombre des localisations et des tracés)..... K×70 ».

Art. 11. — L'article 46 de la Nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

SECTION I. — ELECTRO-DIAGNOSTIC

E. — *Examens électro-encéphalographiques* (E)

« Les inscriptions figurant à ce paragraphe sont remplacées par la référence suivante: « voir N — PSY art. 44 ».

SECTION II. — ELECTROTHÉRAPIE ET TRAITEMENTS PAR LES RAYONS ULTRA-VIOLETS, LUMINEUX OU INFRA-ROUGES

Remplacer l'inscription:

« 1° Traitement par rayons ultra-violets localisés ou généralisés (lampe à vapeur de mercure ou lampe à arc) ou rayons infra-rouges (quel que soit le nombre des champs à chaque séance), la séance..... K×1,5 E »,

par la suivante:

« 1° Traitement par rayons ultra-violets localisés à un segment de membre ou généralisés (lampe à vapeur de mercure ou lampe à arc) ou rayons infra-rouges (quel que soit le nombre des champs à chaque séance), la séance..... K×1,5 E ».

. . . . . .

4° Traitement par ondes courtes.

Remplacer l'inscription:

« *a*) Application locale ou régionale sans production de fièvre, par séance de plus de quinze minutes (quel que soit le nombre d'électrodes ou de localisations successives ou simultanées) ..... K× 3 E »,

par la suivante:

« *a*) Application locale ou régionale sans production de fièvre, par séance de plus de quinze minutes (quel que soit le nombre d'électrodes ou de localisations successives ou simultanées):
a) Cutanée ..... K× 3 E
b) Vaginale ou rectale..... K× 4 E ».

11° Application de l'électricité à effets destructeurs par coagulation diathermique, fulguration, étincelage de haute fréquence.

Remplacer l'inscription:

« Electro-coagulation des amygdales, chaque séance (avec un maximum de cinq séances)..... K× 4 »,

par la suivante:

« Electro-coagulation des amygdales..... Voir O.R.L. ».

SECTION III. — RADIO-DIAGNOSTIC

I. — *Squelette.*

Examens radioscopiques divers.

Supprimer l'inscription:

« Radioscopie pour localisation d'un corps étranger sous écran ou réduction de fracture sous écran (cet examen ne peut être compté s'il s'agit d'un centrage en vue de la prise d'un cliché)..... K×10 ».

Remplacer l'inscription:

« Série de radioscopies pour intervention chirurgicale, extraction de corps étrangers, injection de substance opaque ou gazeuse, ponctions, etc..... K×10 »,

par la suivante:

« Série de radioscopies pour intervention chirurgicale, réduction de fracture, extraction de corps étrangers, injection de substance opaque ou gazeuse, ponctions, etc..... K×10 ».

II. — *Viscères*

H. — Cœur et aorte.

Ajouter *in fine:*

« *Radiographie du cœur* (non compris l'injection de la substance opaque).
« Pour la première incidence:
« Le premier cliché: le triple du cliché ordinaire de la région.
« Chaque cliché supplémentaire..... K× 6
« Pour la deuxième incidence et les suivantes:
« Le premier cliché: le double du cliché ordinaire de la région.
« Chaque cliché supplémentaire..... K× 6 ».

Examens divers.

Remplacer le paragraphe « N. — Arthrographie, artériographie », par le suivant:

« N. — Arthrographie.

(Injection articulaire (PC×6) non comprise).

« Le premier cliché: le double d'un cliché ordinaire de la région.
« Par cliché supplémentaire..... K× 6 ».

Substituer au paragraphe: « O. — Ventriculographie », le paragraphe suivant:

« O. — Angiographie.

« Artériographie: (injection dans une artère des membres PC×6 non comprise).
« Artériographie cérébrale: (injection après découverte chirurgicale de la carotide, voir Tarif de chirurgie).
« Aortographie: (injection K×12 non comprise).
« Veinographie: (injection intraveineuse PC×2 non comprise; injection après découverte chirurgicale de la veine, voir Tarif de chirurgie).
« Le premier cliché: le double d'un cliché ordinaire de la région.
« Par cliché supplémentaire..... K× 6 ».

Examens spéciaux.

Remplacer le paragraphe « T » par le suivant:

« T. — Radiographie en coupe.

(tomographie, planigraphie, laminographie, etc.).

« A. — Os.

« *a*) Premier plan, le double d'un cliché ordinaire de la région.
« *b*) Par plan supplémentaire parallèle au premier. K× 6

« c) Dans la même région et au cours de la même séance, coupe selon un autre plan non parallèle aux précédents (même tarif que pour une radiographie ordinaire de cette région).
« d) Par cliché supplémentaire pour un plan parallèle au précédent..... K × 6

B. — Poumons.

« a) Le premier plan..... K × 30
« b) Par plan supplémentaire parallèle au premier.. K × 6
« c) Dans la même région et au cours de la même séance, coupe selon un autre plan non parallèle aux précédents..... K × 10
« Par cliché supplémentaire pour un plan parallèle aux précédents..... K × 6 ».

SECTION IV. — ROENTGENTHERAPIE

E. — *Roentgenthérapie pénétrante.*

Après:
« b) ... chacune des séances suivantes..... K × 7E »,
ajouter l'inscription suivante:
« Confection d'un appareil fenêtré ou non avec repérage géométrique de plusieurs champs croisés de rayons X et calcul des doses reçues en profondeur par ce procédé spécial:
« Appareil de petites dimensions (cou, membres) ..... K × 40
« Appareil de grandes dimensions (crâne, thorax, abdomen)..... K × 60 ».

F. — *Roentgenthérapie très pénétrante.*

Après:
« b) ... chacune des séances suivantes..... K × 9E »,
ajouter la même inscription qu'au paragraphe E ci-dessus.

SECTION V. — CURIETHÉRAPIE

B. — *Curie-puncture.*

Supprimer les inscriptions:
« Traitement curiethérapique pour obstruction tubaire ou envahissement lymphoïde du naso-pharynx (par appareil spécial peu filtré contenant 50 mmg Ra):
« Traitement d'une trompe:
« 1re séance (radium compris)..... K × 20
« Les suivantes (radium compris)..... K × 15
« Traitement des deux trompes:
« 1re séance (radium compris)..... K × 30B
« Les suivantes (radium compris)..... K × 22E ».

C. — *Applications internes.*

« Tubes de radium filtrés (de 1 à 2 mm de platine) ».

Remplacer l'inscription:
« 1° Cancer du col utérin, du rectum ou de la prostate ..... K × 60B »,
par la suivante:
« 1° Cancer du col ou du corps utérin, du rectum ou de la prostate..... K × 80B ».
Après:
« 2° Cancer de l'œsophage, des bronches, des fosses nasales, des maxillaires, etc..... K × 60 »,
ajouter les inscriptions:
« 3° Fibrome ou métrorragie non cancéreuse..... K × 60E
« 4° Obstruction tubaire ou envahissement lymphoïde du naso-pharynx (traitement par appareil spécial peu filtré contenant 50 mmg Ra).
« Traitement d'une trompe:
« 1re séance (radium compris)..... K × 20
« Les suivantes (radium compris)..... K × 15
« Traitement des deux trompes:
« 1re séance (radium compris)..... K × 30B
« Les suivantes (radium compris)..... K × 22E ».

Art. 12. — L'article 50 de la nomenclature générale des actes professionnels est modifié ainsi qu'il suit:

A l'alinéa 2e, après: « ... en ce qui concerne les soins de massothérapie prévus à la section II », ajouter: « ... de pédicure, en ce qui concerne les soins de pédicurie prévus à la section III ».

Art. 13. — L'article 53 de la nomenclature générale des actes professionnels est complété et modifié ainsi qu'il suit:

SECTION I. — SOINS INFIRMIERS

Faire précéder tous les coefficients de cette section de la lettre clé « AMI ».

Remplacer l'inscription:
« Injection sous cutanée ou intramusculaire..... 0,75 »,
par la suivante:
« Injection sous cutanée, intradermique ou intramusculaire ..... AMI × 0,75 ».
Après cette inscription, ajouter:
« Injections intradermiques multiples, la séance.... AMI × 1
« Injection sous cutanée médicamenteuse goutte à goutte de longue durée..... AMI × 1,5 ».

SECTION II. — MASSOTHÉRAPIE

Remplacer l'inscription:
« Bain d'air chaud..... AMM × 2 E »,
par la suivante:
« Bain d'air chaud ou de lumière..... AMM × 2 E ».
Substituer aux inscriptions:
« Massage local (avec ou sans mobilisation)..... AMM × 1,50 B
« Massage local étendu, sur un seul membre..... AMM × 2 B
« Massage local étendu, sur deux membres..... AMM × 2,75 B »,
les inscriptions suivantes:
« Massage avec ou sans mobilisation:
« a) Local ..... AMM × 1,50 B
« b) Etendu, sur un seul membre..... AMM × 2 B
« c) Etendu, sur deux membres..... AMM × 2,75 B ».

Remplacer les inscriptions du paragraphe: « Traitement des conséquences motrices des affections neurologiques », par les suivantes:

TRAITEMENT DES CONSÉQUENCES MOTRICES DES AFFECTIONS NEUROLOGIQUES

A. — *Poliomyélite.*

« a) Période de Nursing:
« Traitement comprenant l'ensemble des actes dispensés dans la journée:
« Gymnastique orthopédique,
« Bain chaud,
« Massage général,
« Adaptation de petits appareils de contention et de rééducation et formation de l'entourage,
« Durée totale: 2 h. 30 à 3 heures..... AMM × 10 E ».
« b) Période de régression:
« Traitement quotidien comprenant l'ensemble des actes dispensés en une séance:
« Gymnastique orthopédique,
« Bain chaud,
« Massage général,
« Rééducation motrice,
« Durée totale: 2 heures à 2 h. 30..... AMM × 8 E ».
« c) Période de réadaptation:
« Traitement comprenant l'ensemble des actes dispensés en une séance:
« Gymnastique orthopédique,
« Massage des parties atteintes;
« Fin de rééducation:
« Etude des possibilités,
« Recherche des suppléances;
« Réadaptation:
« Marche: la rue, montée et descente des trottoirs, les transports en commun;
« Durée totale: une heure trente..... AMM × 6 E.

B. — *Séquelles des affections neurologiques congénitales ou acquises.*

« Traitement comprenant l'ensemble des actes dispensés en une séance :

« Gymnastique orthopédique,

« Massage des parties atteintes;

« Fin de rééducation :

« Etude des possibilités,

« Recherche des suppléances;

« Réadaptation :

« Marche : la rue, montée et descente des trottoirs, les transports en commun;

« Durée totale : une heure trente..... AMM × 6 E ».

Ajouter, *in fine* une section III : Pédicurie, comportant les inscriptions suivantes :

« Mobilisation manuelle seule sur un pied (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied ..... AMP × 1,25 B.

« Mobilisation manuelle seule sur deux pieds (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied ..... AMP × 1,75 B.

« Mobilisation avec massage sur un pied (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied ..... AMP × 1,5 B.

« Mobilisation avec massage sur deux pieds (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied ..... AMP × 2 B.

« Pansement petit..... AMP × 0,75.

« Pansement moyen ou pansements multiples sur un pied..... AMP × 1,25.

« Pansement moyen ou pansements multiples sur deux pieds..... AMP × 1,75.

« Pansement d'hygroma consécutif à l'intervention du médecin..... AMP × 1,50.

« Pansement d'onyxis non justiciable d'un acte opératoire :

« Pour le premier..... AMP × 2.

« Pour les suivants..... AMP × 1,50 ».

Fait à Paris, le 23 janvier 1953.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation :

Le directeur du cabinet,
MATTEO CONSET.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

Par arrêté interministériel du 26 janvier 1953, ont été approuvés les statuts de la Société mutualiste des fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans le département de la Guadeloupe.

Institutions de retraites et de prévoyance.

Par arrêté du 27 janvier 1953, l'Institution de retraites et de prévoyance des salariés (I. R. E. P. S.), 21, rue de Châteaudun, Paris (9e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Barème des cotisations (accidents du travail) prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries de la métallurgie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 décembre 1952 : page 11516, 2e colonne, au lieu de : « 26.34. — Fabrication d'outillage spécialisé de bord ou de garage : 263.04 — 2,8 », lire : « 26.34. — Fabrication d'outillage spécialisé de bord ou de garage : 263.01 — 4,8 ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Approbation d'un modificatif à un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 29 décembre 1952, est approuvé, tel qu'il est annexé audit arrêté, le modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de Noisy-le-Sec (Seine) dans les formes où il a été mis à l'enquête.

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1953 : page 864, 2e colonne, liste des noms, 13e nom, au lieu de : « D'Olonne (Augustin) (Var) », lire : « D'Ollonne (Augustin) (Var) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 5 février 1953.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Dans les salles voisines de la salle des séances : scrutin pour l'élection, par suite de vacance, d'un représentant de la France à l'assemblée prévue par le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

3. — Vote : I. des propositions de loi : 1° de M. Boutavant et plusieurs de ses collègues (n° 3252) tendant à accorder des exonérations d'impôts et indemnités pour reconstitution des biens détruits, aux sinistrés des inondations d'hiver et de printemps 1951-1952, et à mettre à la charge de l'Etat les travaux d'entretien et d'extension des ouvrages de défense contre les eaux dans le département de Saône-et-Loire; 2° de M. Bartolini et plusieurs de ses collègues (n° 3358) tendant à accorder une aide de 500 millions de francs en vue de venir en aide aux sinistrés de la catastrophe de Menton (Alpes-Maritimes); 3° de M. Médecin et plusieurs de ses collègues (n° 3403) tendant à attribuer un secours exceptionnel de 750 millions au département des Alpes-Maritimes; 4° de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues (n° 3450) tendant à ouvrir, d'extrême urgence, un crédit de 10 millions de francs pour venir en aide aux familles des mineurs tués dans la catastrophe du puits de Grosménil dans la Haute-Loire; 5° de Mme Estachy et plusieurs de ses collègues (n° 3671) tendant à accorder un crédit de 100 millions pour indemniser les agriculteurs de l'Ariège, victimes de violents orages qui ont ravagé entièrement les récoltes; 6° de M. Achille Auban et plusieurs de ses collègues (n° 3916), tendant à venir en aide aux agriculteurs de la Haute-Garonne victimes des orages de grêle des 31 mai, 1er et 6 juin 1952; 7° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 4286), tendant : 1° à secourir les familles éprouvées par l'explosion survenue le 3 septembre 1952 à l'huilerie Rabatau, à Marseille, et à garantir leurs droits; 2° à dédommager les propriétaires et locataires des immeubles sinistrés et à assurer leur relogement; 3° à garantir les pertes de salaires dont sont victimes les travailleurs de l'usine Rabatau et des entreprises environnantes; 8° de M. Baylet et plusieurs de ses collègues (n° 4373), tendant à accorder l'aide financière de l'Etat aux sinistrés des départements du Sud-Ouest victimes des inondations de février 1952; 9° de M. Prot et plusieurs de ses collègues (n° 4753), tendant à venir en aide au personnel de l'usine La Cotonnière de Moislains (Somme), détruite par l'incendie du 8 novembre; 10° de M. Alex Roubert, sénateur, et plusieurs de ses collègues (n° 3616), tendant à assurer la réparation intégrale des dommages résultant de séismes, glissements de terrains, raz-de-marée, dégâts causés par les eaux et autres catastrophes naturelles imprévisibles non couverts habituellement par les groupements d'assurances; II. Des propositions de résolution : 1° de MM. de Bénouville et Samson (n° 3154), tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 200 millions aux exploitants sinistrés des parcs à huîtres de la région de Cancale victimes de la tempête de la nuit du 29 au 30 mars 1952; 2° de M. René Schmitt (n° 3174), tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux pêcheurs et ostréiculteurs du département de la Manche victimes de sinistres survenus au cours de la tempête des 28 et 29 mars derniers; 3° de M. Bourdellès et plusieurs de ses collègues (n° 3196), tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit

de 250 millions pour venir en aide: 1° aux victimes des régions sinistrées des départements des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, à la suite de la tempête des 28 et 29 mars 1952; 2° à l'ensemble des victimes de ce sinistre maritime; 4° de MM. Le Cozannet et Bourdellès (n° 3197), tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 100 millions pour venir en aide: 1° aux exploitants des parcs à huîtres des régions sinistrées du département des Côtes-du-Nord à la suite de la tempête des 28 et 29 mars 1952; 2° à l'ensemble des victimes de ce sinistre maritime; 5° de M. Castera et plusieurs de ses collègues (n° 3294) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à indemniser les victimes des orages de grêle qui se sont abattus le 30 mars 1952 dans les départements du Gers et de Lot-et-Garonne; 2° à exonérer de tout impôt les sinistrés de ces orages; 6° de M. Védrines et plusieurs de ses collègues (n° 3295) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention de 100 millions de francs pour indemniser les cultivateurs et producteurs de fruits et légumes du département de l'Allier, dont les récoltes ont été sinistrées par le gel et les chutes de neige qui ont eu lieu à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 1952; 7° de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues (n° 3296) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder des exonérations d'impôts, des indemnités de compensation aux cultivateurs de la région méditerranéenne ayant subi des pertes causées par la gelée du vendredi 4 avril 1952; 2° à accorder des avances à la Caisse de crédit agricole afin de lui permettre d'allouer des prêts spéciaux à intérêt réduit à ces cultivateurs qui en feraient la demande; 8° de M. Billat et plusieurs de ses collègues (n° 3407) tendant à inviter le Gouvernement à accorder au département de l'Isère pour mettre à la disposition des communes du Haut-Grésivaudan, victimes de l'orage de grêle du 11 mai 1952, un crédit exceptionnel de 40 millions destiné à indemniser les pertes subies par les agriculteurs; 9° de MM. Durroux et Dejean (n° 3613) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département de l'Ariège, victimes des orages de grêle et, notamment, de la tornade du 6 juin 1952 qui ont dévasté totalement les cultures et causé aux habitations des dommages dont l'importance ne peut encore être évaluée; 10° de M. Conte (n° 3618) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à attribuer immédiatement un secours d'urgence aux sinistrés de l'orage qui s'est abattu dans la nuit du 6 au 7 juin 1952 sur le territoire de la commune de Banyuls-sur-Mer; 2° à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; 3° à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts de 1952; 11° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 3662) tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux viticulteurs du cru de Banyuls (Pyrénées-Orientales) victimes d'un très violent orage de grêle; 12° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 3663) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage de grêle qui s'est abattu dans la région béarnaise le 30 mai 1952; 13° de M. Florand et plusieurs de ses collègues (n° 3673) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Creuse, victimes de la tornade et de l'orage de grêle du 12 juin 1952; 14° de M. Tourtaud et plusieurs de ses collègues (n° 3702) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours de première urgence de 20 millions de francs aux habitants de la région d'Ajain (Creuse), victimes de la grêle; 15° de MM. Wasmer et Fonlupt-Esperaber (n° 3744) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours de première urgence de 20 millions de francs aux habitants de la commune de Lutterbach (Haut-Rhin) victimes d'une tornade; 16° de M. Faraud et plusieurs de ses collègues (n° 3748) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Charente-Maritime victimes de l'orage de grêle du 12 juin 1952; 17° de MM. Le Bail et Regaudie (n° 3751) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours de première urgence aux habitants de la région de Sauviat-sur-Vige (Haute-Vienne); 18° de MM. Caillavet et Tremouilhe (n° 3756) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'extrême urgence aux victimes de l'ouragan qui a sévi le 15 juin dernier dans le département de Lot-et-Garonne; 19° de M. Deixonne (n° 3757) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes des orages de grêle qui ont sinistré, dans le Tarn, plusieurs communes du canton de Carmaux; 20° de Mme François et plusieurs de ses collègues (n° 3765) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une somme de 7 millions de francs aux victimes de l'orage qui s'est abattu le 6 juin 1952 sur la région de Saint-Seine (Nièvre); 21° de M. Henri-Louis Grimaud et plusieurs de ses collègues (n° 3766) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 500 millions pour venir en aide aux victimes des régions sinistrées du département de l'Isère, dont les récoltes ont été ravagées par la grêle dans la nuit du 18 au 19 juin 1952; 22° de M. Cherrier et plusieurs de ses collègues (n° 3769) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours de première urgence de 20 millions de francs aux sinistrés du Cher victimes des violents orages qui ont ravagé entièrement les récoltes; 23° de M. Billat et plusieurs de ses collègues (n° 3774) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit exceptionnel d'un milliard et demi destiné à indemniser les victimes de l'ouragan et de la grêle qui ont causé d'importants dégâts dans les départements de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche; 2° à accorder aux sinistrés la remise de leurs impositions; 3° à mettre des crédits à bas taux à la disposition des sinistrés pour les réparations et aménagements rapides des bâtiments endommagés; 24° de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues (n° 3828) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 250 millions de francs pour indemniser les sinistrés ardéchois, victimes des orages de grêle; 25° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 3871) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à attribuer immédiatement un premier secours de 200 millions de francs aux sinistrés viticulteurs, victimes de la grêle qui s'est abattue le 17 juin 1952 dans le département de la Gironde; 2° à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; 3° à accorder aux sinistrés l'exonération de l'impôt sur les bénéfices agricoles, des cotisations d'allocations familiales pour 1952 et des impôts directs pour 1952 et 1953; 26° de M. Castera (n° 3872) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des exonérations d'impôts et des indemnités pour les victimes des orages de grêle qui se sont abattus dans le département du Gers, notamment dans le canton de Masseube; 27° de MM. Plantevin, Tracol et de Montgolfier (n° 3892) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de l'Ardèche, victimes de la tornade et de l'orage de grêle du mercredi 18 juin 1952; 28° de MM. François Benard et Jean Aubin (n° 3919 rectifié) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit exceptionnel de 250 millions de francs destiné à indemniser les victimes de l'orage et de la grêle qui ont causé d'importants dégâts dans le département des Hautes-Alpes; 2° à accorder aux sinistrés la remise de leurs impositions; 3° à venir en aide aux collectivités locales pour la réparation des dommages causés; 29° de M. René Kuehn (n° 3947) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de secours de 200 millions aux exploitants sinistrés, le 2 juillet 1952, par faits de grêle dans les communes d'Ammerschwihr, Sigolsheim, Bennwihr, Mittelwihr, Ostheim et environs dans le Haut-Rhin; 30° de M. Dufour et plusieurs de ses collègues (n° 3948) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit exceptionnel de 250 millions de francs destinés à indemniser les victimes des inondations, de la grêle et autres calamités à la suite du violent orage qui s'est abattu dans certaines communes des Hautes-Alpes, notamment à Gap, le vendredi 27 juin 1952; 2° à accorder aux sinistrés l'exonération de leurs impôts; 3° à mettre des crédits à faible taux d'intérêt à la disposition des sinistrés pour les réparations et aménagements des dommages causés; 31° de M. Deixonne (n° 3985) tendant à inviter le Gouvernement à organiser l'aide aux victimes de la grêle dans la région de Gaillac (Tarn); 32° de M. Rosenblatt et plusieurs de ses collègues (n° 4001) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit de 250 millions de francs destinés à indemniser les victimes de la grêle et de la tempête à la suite du violent orage qui s'est abattu dans certaines communes entre Colmar et Sélestat, notamment à Ammerschwihr, Kientzheim, Sigolsheim, Bennwihr, Mittelwihr, Riquewihr, Zellenberg, Ribeauvillé, Bergheim, Guémar, Ostheim, le 2 juillet 1952, dans le département du Haut-Rhin et la limite du Rhin; 2° à accorder aux sinistrés l'exonération de leurs impôts; 3° à mettre des crédits à faible taux d'intérêt à la disposition des sinistrés afin qu'ils puissent faire procéder aux réparations nécessaires; 33° de M. Adrien Renard et plusieurs de ses collègues (n° 4005) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les populations de la région de Laon, victimes de l'orage survenu le 3 juillet 1952 en leur accordant un premier secours de 5 millions de francs; 34° de M. Gilles Gozard (n° 4017) tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un secours immédiat et à indemniser les victimes de l'orage de grêle du 3 juillet qui a détruit les récoltes dans diverses communes du département de l'Allier; 35° de M. Robert Manceau et plusieurs de ses collègues (n° 4035) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un crédit de 200 millions pour dédommager les victimes des violents orages qui se sont abattus sur les départements de l'Orne et de la Sarthe et à leur accorder l'exonération des impôts; 36° de M. Dezarnaulds et plusieurs de ses collègues (n° 4058) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder un secours exceptionnel aux victimes de la tornade et de la grêle qui se sont abattues le 4 juillet 1952 sur un nombre important de communes du département du Loiret, notamment dans la banlieue nord-est d'Orléans; 2° à accorder aux sinistrés l'exonération des impôts; 3° à mettre des crédits à faible taux d'intérêt à la disposition de ceux des sinistrés qui ont à effectuer la réparation indispensable des biens endommagés; 37° de M. Gilles Gozard (n° 4066) tendant à inviter le Gouvernement à octroyer un secours immédiat et à indemniser les victimes de l'orage de grêle du 3 juillet qui a détruit la totalité des récoltes dans la commune de Cosne-d'Allier; 38° de M. Mouton et plusieurs de ses collègues (n° 4077) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours d'urgence de 5 millions aux pêcheurs de l'étang de Berre, en raison des dommages occasionnés à leur industrie à la suite d'un déversement massif de mazout dans cet étang; 39° de M. Védrines et plusieurs de ses collègues (n° 4137) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 100 millions de francs pour venir en aide aux cultivateurs du département de l'Allier, dont les récoltes ont été ravagées par les orages et la grêle; 40° de M. Fourvel et plusieurs de ses collègues (n° 4176) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit exceptionnel de 300 millions de francs pour allouer un premier secours aux cultivateurs victimes des orages de grêle qui se sont abattus sur les départements de la Dordogne, du Gers et du Puy-de-Dôme; 2° à accorder aux sinistrés des dégrèvements d'impôts; 3° à venir en aide aux collectivités locales ayant subi de graves dommages; 41° de MM. Hénault et Hellier de Boislambert (n° 4194) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence un crédit de 50 millions au département de la Manche, destiné à secourir les cultivateurs victimes de l'orage qui a ravagé la région agricole concernant les communes de Troisgots, Gourfaleur, Saint-Rompnaire, Saint-Samson-de-Bonfossé, Le Mesnil-Opac, Saint-Martin-de-Bonfossé; 42° de MM. Sousielle et Charret (n° 4212) tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence des crédits importants aux exploitants ruraux des cantons du département du Rhône sinistrés par suite des orages de grêle des 27 juin et 6 juillet derniers; 43° de MM. Tremouilhe et Caillavet (n° 4219) tendant à inviter le Gouvernement à allouer 50 millions de secours d'urgence aux agriculteurs de l'arrondissement de Marmande, sinistrés par l'orage de grêle du 6 août 1952; 44° de MM. Kauffmann, Koenig et Wolff (n° 4272) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs des communes de Westhoffen, Traenheim, Wangen, Marienheim,

Nordheim, Kirchheim et Odratzheim qui ont été sinistrées par l'ouragan et la grêle au cours des orages qui se sont abattus sur cette région dans la journée du 13 août; 45° de M. Cherrier et plusieurs de ses collègues (n° 4240) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à attribuer immédiatement un premier secours de 150 millions de francs aux sinistrés victimes de la grêle qui s'est abattue le 14 août 1952 dans le département du Cher; 2° à prendre d'urgence les mesures propres à indemniser les sinistrés; 3° à accorder aux sinistrés l'exonération de l'impôt sur les bénéfices agricoles et des autres impôts directs pour 1951 et 1952, et des cotisations d'allocations familiales pour 1952; 46° de Mme Duvernois et plusieurs de ses collègues (n° 4241) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à attribuer dans l'immédiat un secours de 1 milliard de francs aux sinistrés de la tornade et de la grêle qui se sont abattues dans le département d'Eure-et-Loir, particulièrement dans la région de Nogent-le-Rotrou, Illiers, Courville-sur-Eure, Chartres et Gallardon; 2° à prendre d'urgence des mesures propres à indemniser ces sinistrés; 3° à accorder à ces sinistrés l'exonération des impôts 1952; 47° de M. Cagne et plusieurs de ses collègues (n° 4242) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder un secours d'urgence de 100 millions de francs aux sinistrés des orages de grêle qui se sont produits dans le département du Rhône; 2° à exonérer les sinistrés des impôts de 1952; 3° à allouer aux communes sinistrées des subventions pour pertes de recettes; 48° de M. Robert Manceau et plusieurs de ses collègues (n° 4243) tendant à inviter le Gouvernement à accorder les crédits nécessaires pour dédommager les sinistrés du cyclone qui ravagea différentes régions de la Sarthe dans la nuit du 13 au 14 août 1952 et à leur accorder des exonérations d'impôts; 49° de M. Charles Benoist et plusieurs de ses collègues (n° 4244) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit de 300 millions de francs en vue de dédommager les sinistrés du cyclone qui ravagea le Sud de la Seine-et-Oise dans la nuit du 13 au 14 août 1952; 2° à accorder l'exonération des impôts de 1951 et 1952 à ces sinistrés; 50° de M. Genton (n° 4247) tendant à inviter le Gouvernement à accorder: 1° les crédits nécessaires pour que des prêts à long terme et à faible intérêt soient consentis aux victimes de l'ouragan de grêle du 14 août 1952, pour la réparation des bâtiments et la remise en état des exploitations; 2° des exonérations et des délais fiscaux aux mêmes personnes; 51° de M. Fourvel et plusieurs de ses collègues (n° 4248) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit de 200 millions en vue de venir en aide aux cultivateurs et vignerons dont les récoltes ont été détruites par la tornade qui a ravagé la région de Vertaizon (Puy-de-Dôme) le 14 août 1952; 2° à accorder à ces sinistrés l'exonération des impôts 1951 et 1952; 52° de M. Casanova et plusieurs de ses collègues (n° 4292) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit de 100 millions de francs en vue de dédommager les sinistrés du cyclone qui ravagea le canton de Brie-Comte-Robert dans la nuit du 13 au 14 août; 2° à accorder l'exonération des impôts de 1951 et de 1952 à ces sinistrés; 53° de M. Zunino et plusieurs de ses collègues (n° 4307) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 500 millions de francs en vue de secourir les sinistrés de la région antiboise (Alpes-Maritimes) ravagée par le fléau des 17 et 18 août 1952; 54° de M. Zunino et plusieurs de ses collègues (n° 4308) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 500 millions de francs aux collectivités et aux personnes victimes de l'incendie de forêt de la région Biot—Vallauris—Mougins (Alpes-Maritimes); 55° de M. Bèche (n° 4310) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence un secours de 100 millions de francs et des dégrèvements d'impôts aux victimes de la tornade qui a dévasté le département des Deux-Sèvres dans la nuit du 26 au 27 septembre 1952; 56° de M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (n° 4319) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours d'urgence de 50 millions de francs aux sinistrés de Charente-Maritime, à la suite des violentes tempêtes des 26 et 29 septembre 1952; 57° de M. André Liauley et plusieurs de ses collègues (n° 4337) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des calamités atmosphériques survenues en 1952 dans le département de la Haute-Saône; 58° de MM. Jacques Bardoux, Dixmier et Jean-Michel Flandin (n° 4338) tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux communes du Puy-de-Dôme, ravagées par l'orage du 14 août 1952, un secours total de 125 millions de francs; 59° de M. Tourtaud et plusieurs de ses collègues (n° 4311) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours de première urgence de 100 millions de francs aux victimes de l'ouragan du 26-27 septembre qui a sévi sur le département de la Creuse; 60° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues (n° 4313) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 300 millions de francs en vue de l'attribution de secours d'urgence aux victimes de la tornade qui s'est abattue sur le département des Deux-Sèvres dans la nuit du 26 au 27 septembre 1952; 61° de MM. Max Brusset et Bignon (n° 4314) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de la tempête qui a sévi sur la côte de l'Atlantique, en particulier celle de la Charente-Maritime, dans la nuit du 26 au 27 septembre 1952; 62° de M. Mabrut (n° 4330) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs des communes du département du Puy-de-Dôme, victimes d'un orage de grêle, doublé d'un véritable ouragan, survenu le 14 août 1952, affectant dix-sept communes viticoles et fruitières, aux récoltes gravement atteintes; aux agriculteurs de quarante communes viticoles et fruitières sinistrées par l'ouragan des 26 et 27 septembre; 63° de M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (n° 4112) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les ostréiculteurs sinistrés de Charente-Maritime à la suite des violentes tempêtes des 26 et 29 septembre 1952; 64° de M. Fayet et plusieurs de ses collègues (n° 4455) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir les crédits nécessaires afin d'aider efficacement les populations de Tebessa et de ses environs qui ont été victimes des inondations du 21 septembre 1952; 65° de M. Faraud et plusieurs de ses collègues (n° 4526) tendant à inviter le Gouvernement à consentir aux ostréiculteurs sinistrés, à la suite des tempêtes de fin septembre, des remises d'impôts et à prendre les mesures nécessaires pour que les caisses de crédit agricole et de crédit maritime leur accordent des prêts à taux réduit; 66° de M. Prot et plusieurs de ses collègues (n° 4717) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 50 millions de francs afin de venir en aide à la population de Moislains éprouvée par l'incendie de l'usine « La Colonnière »; 67° de M. Doutreliot et plusieurs de ses collègues (n° 4732) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 50 millions aux victimes de l'incendie de l'usine de tissage de Moislains (Somme); 68° de MM. Max Brusset et Bignon (n° 4928) tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes des inondations survenues en Charente-Maritime, notamment à la fin de novembre et au début de décembre 1952, des secours d'urgence et des indemnités ou avances pour réparer les dommages subis; 69° de MM. Faraud, Gaberit et Verneuil (n° 4936) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder une aide immédiate aux victimes des inondations qui viennent d'éprouver les régions de Saintes, Pons et Jonzac; 2° à mettre à la disposition des agriculteurs inondés, par l'intermédiaire des caisses de crédit agricole, des prêts à taux réduit pour le renouvellement des emblavures détruites; 3° à accélérer l'étude et la réalisation des travaux propres à assurer à l'avenir, en cas de crue, l'écoulement rapide des eaux de la Charente; 70° de MM. Juglas et Maurice Lenormand (n° 5030) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes du cyclone qui a dévasté la ville de Karikal; 71° de MM. Mondon, Thiriet et Peltre (n° 5100) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux collectivités publiques et aux particuliers dont les biens ont été endommagés par la tempête du 12 au 13 décembre 1952; 72° de M. Bezarmuds et plusieurs de ses collègues (n° 5119) tendant à inviter le Gouvernement à indemniser d'urgence les victimes de la tornade qui s'est abattue, le 12 décembre 1952, sur l'ensemble du département du Loiret; 73° M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 5131) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir d'urgence un crédit de 500 millions de francs destiné à apporter des secours immédiats aux sinistrés du département de la Gironde, ainsi qu'à toutes les victimes des inondations qui ravagent à nouveau la région du Sud-Ouest; 74° de M. de Gracia et plusieurs de ses collègues (n° 5166 rectifié) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des crédits de secours aux sinistrés des tempêtes et inondations qui ont atteint, en décembre 1951, mai 1952 et décembre 1952, la côte Sud-Ouest de l'Atlantique, et plus particulièrement le département de la Gironde; 75° de M. Rousselot (n° 5167) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit destiné à apporter une aide aux sinistrés du département de la Meuse victimes des dégâts causés aux immeubles, aux vergers, aux forêts et aux installations publiques par suite de l'ouragan qui s'est déroulé le samedi 13 décembre 1952, au matin; 76° de M. Chaban-Delmas et plusieurs de ses collègues (n° 5214) tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés de l'agglomération bordelaise, victimes des actuelles inondations; 77° de M. Védrines et plusieurs de ses collègues (n° 5219) tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir d'urgence un crédit de 50 millions de francs destiné à apporter un premier secours immédiat aux sinistrés de la ville de Montluçon et des environs, victimes de la récente crue du Cher; 2° à empêcher formellement la violation de la marge de sécurité de remplissage des barrages, cause principale du sinistre; 3° à ordonner d'urgence les travaux nécessaires au dragage et à l'aménagement du lit du Cher; 78° de M. Boutbien et plusieurs de ses collègues (n° 5230) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir d'urgence un crédit de cinquante millions de francs en vue d'assurer un premier secours aux victimes des inondations survenues dans le département de l'Indre, les 17 et 18 décembre 1952. (*La commission conclut à une proposition de résolution.*) (N° 5235. — Par M. de Tinguy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à diverses dispositions d'ordre financier intéressant l'épargne. (*Vote au scrutin public à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.*) (N°s 5437-5388. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Discussion des conclusions du rapport (n° 5142) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 5291) concernant M. Charles Benoist. (M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.)

6. — Discussion des projets de loi: I (n° 5036) portant: 1° ratification de décrets; 2° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1952; II (n° 4158) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1952 en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie; III (n° 4961) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1952 (exposition européenne de la productivité). (N° 5187. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour l'exercice 1953.

8. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparation des dommages de guerre).

9. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1953.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 février 1953.

N° 3337. — Proposition de loi de M. Bignon tendant à compléter l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3371. — Proposition de loi de M. Sourbet tendant à compléter l'article 43 de la loi du 14 avril 1952 sur les exonérations des droits de successions en ligne directe et entre conjoints (renvoyée à la commission des finances).

N° 3375. — Proposition de loi de M. Gaston Charlet, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier les dispositions de l'article 8 de la loi du 9 mars 1928 (code de justice militaire) et à permettre les constitutions de parties civiles devant les tribunaux militaires en temps de paix (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 3377. — Proposition de résolution de M. Pierre Ferri tendant à inviter le Gouvernement à procéder à l'avancement des officiers de réserve provenant des sous-officiers de réserve titulaires du brevet de chef de section en 1939 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 3385 rectifié. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 3390. — Proposition de loi de M. Guérard tendant à modifier la loi du 3 juillet 1941 afin de maintenir aux agents des collectivités locales leurs droits acquis, en ce qui concerne leur régime de retraites (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3399. — Proposition de loi de M. Durbet tendant à exonérer des droits de mutation ou d'enregistrement les terrains acquis par une collectivité en vue de la redistribution gratuite à des constructeurs particuliers (renvoyée à la commission des finances).

N° 3405. — Proposition de loi de M. Henneguelle tendant à compléter le paragraphe 3 de l'article 27 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 3407. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à étendre le bénéfice de la loi de sursis à toutes les peines d'amende même si elles ont un caractère mixte (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3411. — Rapport de M. Gaubert, au nom de la commission de la reconstruction, sur le projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'urbanisme et l'habitation.

N° 3416. — Proposition de loi de M. Billat tendant à accorder un allégement du temps de service militaire actif aux jeunes gens du contingent pères de famille et la dispense totale aux pères de deux enfants (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 3417. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul tendant à l'institution de « délégués des jeunes » dans les entreprises (renvoyée à la commission du travail).

N° 3418. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul tendant à fixer à dix-huit ans l'âge d'éligibilité des délégués du personnel dans les entreprises (renvoyée à la commission du travail).

N° 3419. — Rapport de M. Bouxom, au nom de la commission du travail, sur les propositions de loi tendant à majorer les prestations familiales servies aux travailleurs indépendants et employeurs des professions non agricoles.

N° 3368 (1). — Proposition de résolution de M. Daron tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 1 milliard de francs destiné à prendre d'urgence toutes dispositions pour venir en aide aux populations sinistrées des inondations et pour assurer la réparation immédiate des dommages causés par la tempête des 31 janvier, 1er et 2 février 1953 dans le Nord de la France (renvoyée à la commission des finances).

N° 3369 (1). — Proposition de résolution de M. Pierrard tendant à inviter le Gouvernement à répartir un premier secours d'urgence d'un montant de 25 millions de francs entre les familles sinistrées par les inondations du 1er février 1953 dans les régions de Dunkerque et de Calais (renvoyée à la commission des finances).

N° 3370 (1). — Proposition de résolution de M. Pierrard tendant à inviter le Gouvernement à faire réparer de toute urgence et de manière durable les digues de mer de Dunkerque (renvoyée à la commission des finances).

N° 3371 (1). — Proposition de résolution de M. Pierrard tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à tous les travailleurs de la région dunkerquoise réduits au chômage par le sinistre maritime du 1er février 1953 (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 3372 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparation des dommages de guerre) (renvoyé à la commission des finances).

N° 3376 (1). — Rapport de M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparations des dommages de guerre).

N° 3377 (1). — Proposition de résolution de M. Damette tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des crédits de secours aux sinistrés de la côte de la mer du Nord, victimes de la tempête du 31 janvier 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 3378. — Avis de M. Félix Gouin, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1952 en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie.

(1) Tirage restreint.

Commission des finances.

Séance du mardi 3 février 1953.

Présents. — MM. Corniglion-Molinier, Dagain, David (Marcel) (Landes), Dorey, Lemaire, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Pinçau, Pluchet, Reynaud (Paul), Tinguy (de).

Suppléant. — M. Diethelm (de M. Ferri).

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Billiemaz, Hachette, Caliot (Olivier), Catoire, Catrice, Catroux, Mme Degrond, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Mabrut, Motive, Paquet, Penoy, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard, Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Babet, Christiaens, Lebon, Marcellin, Maurice-Bokanowski.

Suppléant. — M. Gaubert (de M. Charret).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Aumeran, Barrès, Beaumont (de), Billotte, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Cosle-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Faure (Edgar) (Jura), Fouchet, Gaborit, Gouin (Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Lecanuet, Menthon (de), Mitterrand, Moch (Jules), Monjon, Moustier (de), Muller (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Rosenblatt, Schneiter, Vassor, Vendroux.

Suppléants. — M. Aubame (de M. Aujoulat), M. Kriegel-Valrimont (de M. Billoux), M. Brault (de M. Bonte), M. Dufour (de M. Cachin), M. Quilici (de M. Chastellain), M. Morève (de M. Devinat), M. Genton (de M. Maurice Faure), M. Catroux (de M. Hettier de Boislambert), M. René Schmitt (de M. Le Bail), M. Lejeune (de M. Daniel Mayer), M. Isorni (de M. Pupat), M. Gabelle (de M. Raymond-Laurent), M. Billat (de Mme Sportisse), M. Savary (de M. Verdier).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Baurens, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Boscus, Briot, Cavelier, Charpentier, Dellaune, Delrieu, Laborde, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Lucas, Méhaignerie, Mouchet, Paul (Gabriel), Pelleray, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Tremouilhe.

Excusé. — M. Antoine Guitton (Vendée).

Suppléants. — M. Baudry d'Asson (de M. Becquet), M. Rincent (de M. Tanguy Prigent).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Commenay, Conte, Delbez, Delcos, Dellaune, Gau, Gourdon, (Jean Léon) (Hérault), Laborde, Lalle, Liquard, Monin, Paternot, Quinson, Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Excusés. — MM. Guichard, Guille, Mme Laissac.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Auban (Achille), Bayrou, Benouville (de), Billat, Bouret (Henri), Bouvier O'Cottereau, Capdeville, Commenity, Crouzier, Deboudt (Lucien), Fredet (Maurice), Kœniz, Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Mekki, Métayer, Monsabert (de), Monteil (André) (Finistère), Triboulet, Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Arnal, Christiaens, Maurellet, Montalat.

Suppléants. — M. Elain (de M. Abelin), M. Paquet (de M. Bruyneel), M. Tremouilhe (de M. Cadi Abd-el-Kader), M. Bendjelloul (de M. Kuehn), M. Albert Schmitt (de M. André-François Mercier), M. Siefridt (de M. Reille-Soult), M. Billiemaz (de M. Taillade).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Flandin (Jean-Michel), Gau, Guérard, Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Sciellour, Maga (Hubert), Mlle Marzin, MM. Prélot, Priou, Raingeard, Rincent, Schmittlein, Signor, Soustelle, Viatte.

Excusé. — M. Billères.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Arbellier, Barbier, Barrot, Billiemaz, Cayeux (Jean), Charret, Chassaing, Cochart, Coirre, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Huel, Lacaze (Henri), Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montjou (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, M. Raingeard, Mme Roca, MM. Rousselot, Savale, Segelle.

Excusés. — MM. Béné, Montalat, Olmi.

Commission des finances.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Frédéric-Dupont, Gabelle, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jules-Julien, Lamps, Leenhardt (Francis), Lemaire, Le Roy Ladurie, Massot (Marcel), Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pluchet, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de).

Suppléants. — MM. Diethelm (de M. Pierre Ferri), Lafay (de M. Mendès-France), Guérard (de M. Pierre André).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Triboulet.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrier, Bendjelloul, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chevallier (Jacques), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Dejean, Demusois, Genton, Haumesser, Jacquet (Michel) (Loire), Provo, Quilici, Quinson, Rabier, Salah (Menouar), Solinhac, Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle (Jules), Wagner.

Suppléants. — MM. Depreux (de M. Nenon), Paternot (de M. Marcel Ribère) Fayet (de M. Camphin), Mlle Marzin (de Mme Grappe).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Bardon (André), Benbhamed (Mostefa), Carlini, Cherrier, Coudert, Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Gautier, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Ninine, Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault.

Excusé. — M. Briffod.

Suppléants. — MM. Gabelle (de M. Halbout), Duquesne (de M. Louis Michaud), Siefridt (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Aubame, Audegull, Bouret (Henri), Cermolacce, Coudray, Fayet, Febvay, Gaborit, Golvan, Guitton (Jean) (Basses-Pyrénées), Henneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Montgil (André) (Finistère), Reeb, Savale, Schmitt (René) (Manche), Seimaisons (de), Siefridt, Signor.

Excusé. — M. Gracia.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Anthonioz, Barbier, Barthélemy, Benoit (Abidet (Marne), Bichet (Robert), Chupin, Coulon, Couston (Paul), Dufour, Febvay, Golvan, Henneguelle, Le Cozannet, Le Sénéchal, Levindrey, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Puy, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Sibué.

Excusés. — MM. Regaudie, Moynet, Souquès.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Bendjelloul, Berthet, Bignon, Devemy, Dicko (Hamadoun), Dixmier, Draveny, Mme Godrin (Rose), MM. Guislain, Huel, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Morève, Mouchet, Mouton, Peltre, Pradeau, Rosenblatt.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Bichet (Robert), Bouvier-O'Cottereau, Caliot (Olivier), Catoire, Chabenat, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Mme Duvernois, MM. Elain, Krieger (Alfred), Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Le Sciellour, Linet, Mallez, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Peytel, Salliard du Rivault, Sibué, Sion, Valabrègue, Védrines.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Apithy, Aubame, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Coffin, Defferre, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Halleguen, Juglas, July, Laforest, Magendie, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Ninine, Paul (Gabriel), Ranaivo, Saïd Mohamed Chaikh, Savary, Solinhac, Villeneuve (de).

Suppléants. — MM. Barrot (de M. Sanogo Sekou), Bayrou (de M. Max Brusset), Bricout (de M. Béchir Sow), Mazuez (de M. Yacine Diallo).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Arbellier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Diethelm, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Gaillemin, Mme Galicier, M. Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Liautey (André), Linet, Musmeaux, Paquet, Petit (Eugène Claudius-), Renard (Adrien) (Aisne), Sion, Viatte.

Excusé. — M. Garet.

Suppléants. — Mlle Dienesch (de M. Gueye Abbas), MM. Deixonne (de M. Tiéux), Billiémaz (de M. Fouyet), Delmotte (de M. Meck).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 5 février 1953, à onze heures (local de la commission n° 232):

I. — Communication du président.

II. — Examen, en deuxième lecture, du budget des investissements.

La commission de la défense nationale se réunira le vendredi 6 février 1953, à dix heures (local de la commission n° 213):

Examen de projets de décrets portant transferts de crédits militaires des exercices 1951 et 1952.

Réunions de commissions du jeudi 5 février 1953.

Commission de l'agriculture, à onze heures. — Local n° 232.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures trente. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Rectification

au *compte rendu* in extenso *de la 2e séance du* 27 *janvier* 1953.

(*Journal officiel* du 28 janvier 1953.)

Dans le scrutin (n° 1485) sur l'amendement de M. Midol à l'article 3 de la loi de finances (Libération avant mars 1953 des crédits de reconstruction bloqués sur le budget de 1952):

M. Nisse, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectifications

au *compte rendu* in extenso *de la 3e séance du* 27 *janvier* 1953.

(*Journal officiel* du 28 janvier 1953.)

Dans le scrutin (n° 1512) sur la première partie de l'amendement de MM. Massot et Nigay à l'article 1er de la proposition sur les crimes de guerre (Abrogation des articles 1er et 2 de la loi du 15 septembre 1948):

M. Fabre, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Dans le scrutin (n° 1514) sur l'ensemble de l'amendement de M. Massot à la proposition sur les crimes de guerre:

M. Fabre, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Rectifications

au *compte rendu* in extenso *de la séance du* 28 *janvier* 1953.

(*Journal officiel* du 29 janvier 1953.)

Dans le scrutin (n° 1519) sur les demandes de disjonction de l'article 118 X de la loi de finances, présentées par MM. Besset et Robert Coutant:

MM. Meck et Nisse, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 1521) sur l'article 118 X de la loi de finances (Réforme de la sécurité sociale et des lois d'assistance):

MM. Meck et Nisse, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu voter « contre ».

Rectification

au *compte rendu* in extenso *de la 1re séance du* 3 *février* 1953.

(*Journal officiel* du 4 février 1953.)

Dans le scrutin (n° 1537) sur l'amendement de M. Quinson tendant à la suppression de l'article 4 (nouveau) du budget de l'intérieur (2e lecture):

M. Genton, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 5 février 1953.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel en application de l'article 91 de la Constitution.

2. — Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1953, adopté par l'Assemblée nationale. (Nos 48 et 73, année 1953. — M. Jean Berthoin, rapporteur général; et n° , année 1953. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Deutschmann, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Dulin, rapporteur; et n° 86, année 1953. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. Maroselli, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1953. (Nos 59 et 76, année 1953. — M. Martial Brousse, rapporteur; et avis de la commission de l'agriculture.)

4. — Discussion des conclusions du rapport fait par M. Michel Debré, au nom de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions sur: 1° la proposition de résolution de M. Jean Durand tendant à compléter l'article 47 du règlement du Conseil de la République; 2° la proposition de résolution de M. Georges Marrane et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à modifier l'article 15 du règlement du Conseil de la République. (Nos 454, année 1952; 6 et 82, année 1953. — M. Michel Debré, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 5 février 1953.

N° 36. — Proposition de loi de M. Gaston Charlet tendant à permettre les constitutions de parties civiles devant les tribunaux militaires.

N° 53 (1). — Rapport de M. Schwartz sur le projet de loi portant approbation d'une convention entre l'Etat et le département de la Moselle en vue de la cession des bâtiments du tribunal de Thionville.

N° 56. — Rapport de M. Durand-Réville sur la proposition de résolution tendant à l'institution, en faveur des produits originaires des territoires d'outre-mer, d'un système d'aide à l'exportation.

N° 68 (1). — Rapport de M. Deutschmann sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 8 du décret sur les sépultures.

N° 81. — Rapport de M. Michel Debré sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission chargée de suivre l'élaboration des plans de modernisation et d'équipement.

N° 82 (1). — Rapport de M. Michel Debré sur les propositions de résolution tendant à modifier les articles 47 et 15 du règlement.

N° 85. — Projet de loi collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1952.

N° 86. — Avis de M. Maroselli sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1953.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 4 février 1953.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Biatarana, Boivin-Champeaux (Jean), Brizard, Carcassonne, Chazette, Colonna, Michel Debré, Gros (Louis), Hamon (Léo), Lassagne, Lelant, Léonetti, Moutet (Marius), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Puaux, Réveillaud, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Torrès (Henry), Yver (Michel).

Excusés. — MM. Georges Pernot, Pinton.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Louis André, Bataille, Georges Boulanger, Capelle, Driant, Dulin, Jean Durand, Durieux, Bénigne Fournier, Gravier (Robert), Hoeffel, Koessler, Le Boi, Le Léannec, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, Jules Pinsard, de Pontbriand, Primet.

Suppléants. — MM. Brousse, Houdet, Perdereau.

Excusés. — MM. Bels, de Raincourt.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Bène (Jean), Bernard (Georges), Cordier (Henri), Durand (Jean), Perdereau, Péridier.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Augarde, Barret (Charles), Boulangé (Marcel), Clerc, de Maupeou, de Montullé, Piales, Pic, Ramampy, Rupied.

Excusés. — MM. Lachomette (de), Maroselli, Rotinat.

Commission des finances.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Brousse (Martial), Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Lamarque (Albert), Maroger (Jean), Pauly, Pellenc, Rogier, Roubert (Alex), Sclafer.

Suppléant. — M. Tinaud (Jean-Louis).

Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Armengaud, Bousch, Hoeffel, Vanrullen.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Maroger, Poher (Alain).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 5 février 1953, à quatorze heures trente (local n° 215):

Suite de l'examen pour avis du projet de loi (n° 59, année 1953) portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1953.

La commission des boissons se réunira le jeudi 5 février 1953, à quatorze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

Examen du rapport de M. Péridier sur la proposition de loi (n° 587, année 1952) tendant à créer un comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure.

La commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier se réunira le jeudi 5 février 1953, à dix-huit heures trente (local n° 201):

Audition de représentants patronaux sur la réunion du comité consultatif de la C. E. C. A.

Réunion de commissions du jeudi 5 février 1953.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission des boissons, à quatorze heures trente. — Local n° 214.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures trente. — Local n° 215.

Commission de coordination et de contrôle du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier, à dix-huit heures trente. — Local n° 201.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 5 février 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition (n° 33, année 1953) de M. Soppo Priso, tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi sur les institutions nouvelles du Cameroun sous tutelle française.

2. — Suite de la discussion:

a) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo;

b) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Saller, sénateur, et plusieurs de ses collègues, relative au statut des chefs autochtones en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française;

c) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Conombo et plusieurs de ses collègues, députés, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française;

d) De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Razac, sénateur, et plusieurs de ses collègues, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo;

e) De la proposition de résolution de MM. Momo Touré, Conombo, Bouda, Zinsou, Saidou Djermakoyé, Hazoumé, Borrey, Ouedraogo, Dorange, Montrat, Savi de Tové, Sousatte et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française. (N°s 246, 179, 211, 248, année 1951, 121, année 1950, 275, année 1951 et 8, année 1953. M. Momo Touré, rapporteur; avis de la commission de la politique générale, M. Mahoux, rapporteur; et n° 29, année 1952, avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Griaule, rapporteur).

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores. (N°s 321, année 1951 et 159, année 1952, M. le général Legentilhomme, rapporteur).

4. — Discussion de la proposition de MM. Borrey, Paul Catrice, La Gravière, Gervain, Randretsa, Cianfarani, Sylvestre, Souvannavong Ourot, Momo Touré, Zinsou, Said Ali Coubèche et Polycarpe, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles en vue de la restauration du palais de Versailles. (N°s 69, année 1952 et 23, année 1953, M. Heline, rapporteur).

5. — Discussion de la proposition de M. Randretsa, tendant à demander au Gouvernement de la République: 1° d'étudier la situation financière à Madagascar; 2° de mettre à la charge de l'Etat certaines indemnités attribuées au personnel non ressortissant du territoire. (N°s 347, année 1952 et 25, année 1953, M. Galimard, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 février 1953.

N° 19 (1). — Rapport par M. La Gravière, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 365, année 1952) de M. Schock tendant à inviter le Gouvernement à envisager pour 1953 et tous les deux ans à partir de cette date la création de jeux de l'Union française permettant d'établir des compétitions sportives régulières entre les différents états et territoires de l'Union française, et à entamer dès à présent auprès des Etats associés les négociations nécessaires pour obtenir leur participation.

N° 27. — Proposition de M. Cornet tendant à inviter le Gouvernement à définir à l'occasion de la conférence interafricaine du travail de Bamako et avant l'exposition européenne de Strasbourg (mai-juin 1953), les conditions sociales, économiques, financières, favorisant un accroissement de la productivité du travail et du capital dans les différentes activités (agriculture, industrie, services) de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 30. — Proposition de résolution de M. Rosenfeld tendant à modifier la représentation des commissions représentées à l'intercommission des questions domaniales (renvoyée à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles).

N° 33. — Proposition de M. Soppo Priso tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi sur les institutions nouvelles du Cameroun sous tutelle française (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 38 (1). — Deuxième rapport supplémentaire par M. Momo Toure au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur les demandes d'avis (n°s 216, 179, 211, 248, année 1951) transmises par M. le président de l'Assemblée nationale, sur: *a*) le projet de loi (A. N. 1345) relatif au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo; *b*) la proposition de loi (A. N. 89) de M. Sailer, sénateur, relative au statut des chefs autochtones en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française; *c*) la proposition de loi (A. N. 481) de M. Conombo, député, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française; *d*) la proposition de loi (A. N. 891) de M. Razac, sénateur, relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo, et sur: *e*) la proposition de résolution (n° 121, année 1950) de M. Momo Toure relative au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, au Togo, au Cameroun et en Afrique équatoriale française.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 4 février 1953.

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mardi 3 février 1953.

Présents. — MM. Abdesselam, Boisdon, de Bruchard, Cornet, Junhillon, Mlle Lafon, MM. Nignan, Pham Van Binh, Pialoux, Piéri, Sarraut (Omer), Schneider, Troisgros, Touré.

Excusé. — M. Antonini.

Suppléants. — Mme Malroux (de M. Belabed), MM. Griaule (de M. Bour), Gueye Momar Djim (de M. Bourgarel), Piéri (de M. Chekkal Daho), Mlle Lafon (de M. Mignot), MM. Pialoux (de (M. Morel), M. Touré (de M. Polycarpe), Mlle Le Ber (de M. Randretsa), MM. Sarraut (Omer) (de M. Ribera), Soppo Priso (de M. Ya Doumbia).

Assistaient en outre à la séance. — MM. D'Arboussier, Dadet, Ahmed Kotoko, Kemajou, Sar Diavar.

Commission du règlement, pétitions et questions constitutionnelles.

Séance du mardi 3 février 1953.

Présents. — MM. Cornet, Oudard, Pialoux, Reverbori, Rosenfeld.

Suppléants. — MM. Cornet (de M. Rosfelder), Oudard (de M. Léger), Pialoux (de M. Michaiet), Reverbori (de M. Alduy), Rosenfeld (de M. Margueritte).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Albrand, Bégarra, Boiteau, Dupuy (Marceau), Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Sicé (général), Theetten.

Excusés. — MM. Borrey, Lapart, Mme Tran Van Chuong.

Suppléants. — M. Bégarra (de M. Chekkal Daho), M. Boiteau (de M. Mignot), Mlle Le Ber (de M. Gervais), Mme Malroux (de Mme Moreau [Emilienne]).

Assistait en outre à la séance. — Mme Eboué-Tell.

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 4 février 1953.

Présents. — MM. Berthaud, Bidet, Coubèche, Dardelle, Galimand, de Gouyon, Mme Lefaucheux, M. Savi de Tové.

Excusés. — MM. Guy, Nguyen Khac Su.

Suppléants. — M. Berthaud (de Mme Eboué-Tell), M. Bidet (de M. Corse), M. Dardelle (de M. Oudard), M. Galimand (de M. Morel), M. de Gouyon (de M. Riond [Georges]), M. Savi de Tové (de M. Soppo Priso), M. Fontanet (de M. Vignes).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 28 janvier au 31 janvier 1953:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1698. — Documents sur l'organisation de la défense du Moyen-Orient ..... 100 F.

N° 1700. — La République syrienne depuis les événements de décembre 1949..... 75 F.

N° 1701. — La construction de logements en Allemagne occidentale ..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Chroniques étrangères.**

N° 179. — Etats-Unis ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — **Articles et documents.**

N° 2582. — U. R. S. S. (Critique et autocritique. — L'émigration lettonne) ..... 20 F.

N° 2583. — O. T. A. N. (Le Danemark et l'O. T. A. N. — Les buts et les moyens de l'O. T. A. N.).... 20 F.

N° 2584. — Europe orientale (Réforme en Yougoslavie. — Résistance en Pologne)..... 20 F.

N° 2585. — Autriche (Les élections autrichiennes. — La bataille électorale)..... 20 F.

N° 2586. — Etats-Unis (Les Etats-Unis et l'O. T. A. N. — La politique étrangère d'Eisenhower)..... 20 F.

N° 2587. — Europe occidentale (L'Europe et l'O. T. A. N. — L'anti-américanisme en France. — Le Danemark au conseil de sécurité)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 265 du 27 janvier 1953 présente, notamment: Le problème du prix de l'or. — Le commerce entre les Etats-Unis et l'Amérique latine. — Les tendances de l'économie du Congo belge.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — **Cahiers français d'information.**

N° 220 du 15 janvier 1953 présente, notamment: Résurrection de la basilique de Saint-Denis. — A la Régie nationale des usines Renault: Quand l'Algérien vient travailler en France.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 218 du 31 janvier 1953 présente, notamment, en variétés statistiques: Indices des cours des principales devises étrangères à la bourse de Zurich de 1949 à 1952.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

VII. — **Bulletin quotidien de presse étrangère.**

Annexe au numéro 2388 du 30 janvier 1953: Allocution de M. John Foster Dulles, secrétaire d'Etat, sur les problèmes de politique étrangère.

Le numéro..... 20 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° Proposition de tarifs de transport présentée à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer de la Sarre et le chemin de fer fédéral allemand, a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 10 février 1953, un tarif international pour le transport, à petite vitesse, des combustibles minéraux de certaines gares sarroises à destination des gares du chemin de fer fédéral allemand.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 4 février* 1953.)

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole en 1953.

Des concours d'admission seront ouverts en 1953 à l'institut national agronomique, aux écoles nationales d'agriculture et à l'école nationale des industries agricoles.

I. — *Institut national agronomique.*

Le concours, ouvert aux candidats des deux sexes, portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décision des 5 août 1918, 19 octobre 1950 et 12 novembre 1951.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre à l'institut, à la suite de ce concours, est fixé à cent dix.

Les épreuves écrites auront lieu les 27, 28, 29 et 30 mai 1953. Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit en province, à Alger, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nancy, Nice, Orléans, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles, Casablanca, Saïgon. Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris.

Les candidats ne seront admis dans les salles d'examen que sur présentation de la lettre de convocation qui leur aura été adressée par le secrétaire du jury.

A titre exceptionnel, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945 feront, tant aux épreuves écrites qu'aux épreuves orales, l'objet d'une délibération spéciale du jury.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert le 1er mars et clos le 31 mars 1953.

Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au ministère de l'agriculture (secrétariat du jury du concours d'admission à l'institut national agronomique), 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Un droit d'inscription de 2.600 F sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de son compte chèque postal Paris 91.31.14.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers et fixé à 1.730 F pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat.

D'autre part, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945 seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

II. — *Ecoles nationales d'agriculture.*

Le concours est également ouvert aux candidats des deux sexes pour les écoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes, Montpellier et Alger. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décision du 9 février 1950.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre dans les quatre écoles, à la suite de ce concours, est fixé au total à deux cents.

Les épreuves écrites auront lieu les 1er, 2 et 3 juin 1953. Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation soit à Paris, soit en province, à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, soit en Afrique du Nord, à Tunis, Alger, Casablanca, soit en l'île de la Réunion, à Saint-Denis.

Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris et à Alger, au cas où dans cette ville le nombre des candidats admissibles serait suffisant pour justifier le déplacement d'un jury. Elles pourront comporter une session spéciale ouverte fin septembre en faveur des candidats résidant dans les territoires de l'Union française.

A titre exceptionnel, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945 feront, tant aux épreuves écrites qu'aux épreuves orales, l'objet d'une délibération spéciale du jury.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert le 1er mars et clos le 31 mars 1953. Les demandes d'inscription, établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées au directeur de l'institut national agronomique (secrétariat du jury du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture).

Un droit d'inscription de 2.670 F sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique, compte chèque postal: 91-31-14 Paris.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers et fixé à 1.730 F pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat.

D'autre part, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945 seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

III. — *Ecole nationale des industries agricoles*

Le concours est également ouvert aux candidats des deux sexes. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décision du 4 septembre 1950.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre à l'école, à la suite de ce concours, est fixé à 35.

Les épreuves écrites auront lieu les 4, 5 et 6 juin 1953.

Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit en province, à Alger, Bordeaux, Casablanca, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris.

A titre exceptionnel, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945, feront, tant aux épreuves écrites qu'aux épreuves orales, l'objet d'une délibération spéciale du jury.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert le 1er mars et clos le 31 mars 1953. Les demandes d'inscription, établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées au ministère de l'agriculture, secrétariat du jury du concours d'admission à l'école nationale des industries agricoles, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Un droit d'inscription de 1.500 F sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique ou directement à son chèque postal: Paris 91-31-14.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat. D'autre part, les candidats appartenant aux catégories visées à l'article 1er de l'ordonnance du 4 août 1945, seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au secrétariat des jurys desdits concours.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	3 février — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	4 février 1953 — Cours relevés avant Bourse	4 février 1953 — Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
704 25	.... ..	Belgique (100 francs)...	.... ..	705 .. ..
360 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	359 40 .....
1217 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1217 50 .....
8032 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8027 50 .....
164 ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES.

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Industrielle de Liaisons Electriques
(S. I. L. E. C.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 61 *bis*, RUE DE MONCEAU, A PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 253063 B.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 *de* 10.000 *F.*

Troisième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 47 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er février 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1951 et 1952 ont été couverts par rachats.

Groupement pour la Reconstitution des Entreprises Sinistrées DE LA CONSTRUCTION NAVALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DANIELLE-CASANOVA, PARIS

R. C.: Seine n° 336311 B.

Emprunt 4 3/4 0/0 *mars* 1948
d'un montant nominal de 500.000.000 *de francs,*

Cinquième amortissement.

Le Groupement pour la reconstitution des entreprises sinistrées de la construction navale a amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er mars 1953.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents.

Etablissements Métallurgiques de la Gironde

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE GEORGES-BERGER, A PARIS

Amortissement du 1er juillet 1947, reporté au 1er juillet 1952 et, en vertu de l'article 8 du décret du 31 octobre 1948, fixé au 1er janvier 1953 des obligations 6 0/0 1920.

Usant de la faculté que lui a accordée l'assemblée générale des obligataires du 1er juin 1934, la Société des établissements métallurgiques de la Gironde a racheté en Bourse les 915 obligations dont l'amortissement, prévu pour le 1er juillet 1947, avait été reporté au 1er juillet 1952, puis, en vertu de l'article 8 du décret du 31 octobre 1948, fixé au 1er janvier 1953.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Numéro restant à rembourser.

10.801 (amortissement 1933).

SOCIETE D'APPLICATIONS HYDRAULIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 28, RUE DE LA BAUME, PARIS

R. C.: Seine n° 242085 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la Société a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la sixième année par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 9 mai 1948.

En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1953.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS FLEURY et MICHON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE DE TURBIGO, A PARIS

R. C.: Seine n° 223187 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Cinquième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 121 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1949 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

AUTOBUS C.I.T.R.A.M.
(Compagnie de l'Industrie et des Transports Automobiles des Charentes)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 165 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 12, COURS XAVIER-ARNOZAN, A BORDEAUX (GIRONDE)

R. C.: Saint-Jean-d'Angély n° 461.

Bons de 5.000 *F* 4 1/4 0/0 1944.

Neuvième amortissement du 1er mars 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté sur le marché la quantité de bons nécessaire à son amortissement du 1er mars 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des bons amortis aux précédents tirages et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
516 à 520	1946	1.046 à 1.050	1951	1.936 à 1.940	1951
571 à 575	1951	1.761 à 1.765	1951	2.211 à 2.215	1951
751 à 755	1951	1.851 à 1.855	1951		

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

53 *ter*, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e)
Registre du commerce: Seine 355494 B

AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS NORD-SUD 4 0/0 1913

Liste par numéros croissants des 3.940 obligations sorties au tirage du 12 janvier 1953, annoncé aux « Petites Affiches » le 15 décembre 1952, ainsi que des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.				NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.				NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.				NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.				NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.				NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			
56	à	58	(49)	3.310			(52)	7.111	à	7.115	(52)	10.969			(52)	15.081	à	15.090	(53)	19.210			(52)
85			(50)	3.341	à	3.350	(51)	7.192			(52)	10.970			(52)	15.180			(51)	19.662			(52)
391	à	400	(53)	3.389			(50)	7.193			(52)	11.033			(47)	15.251	à	15.260	(53)	19.663			(52)
411	à	420	(53)	3.400			(50)	7.237	à	7.240	(50)	11.301			(52)	15.391	à	15.400	(53)	19.691	à	19.700	(53)
441	à	450	(53)	3.471	à	3.480	(53)	7.286	à	7.288	(51)	11.302			(52)	15.461	à	15.470	(53)	19.731			(52)
524			(40)	3.491	à	3.500	(53)	7.290			(51)	11.304	à	11.309	(52)	15.493			(52)	19.765	à	19.770	(48)
525			(40)	3.536			(47)	7.321	à	7.330	(53)	11.348			(40)	15.494			(52)	19.793	à	19.796	(52)
564	à	567	(46)	3.611			(50)	7.465	à	7.470	(46)	11.454	à	11.457	(52)	15.551	à	15.560	(53)	19.798	à	19.800	(52)
653	à	656	(52)	3.613			(50)	7.481	à	7.489	(52)	11.460			(52)	15.561	à	15.570	(53)	19.831	à	19.840	(53)
728			(51)	3.652			(52)	7.511			(51)	11.515			(52)	15.731	à	15.740	(53)	19.921			(51)
729			(51)	3.657			(52)	7.603	à	7.605	(52)	11.516			(52)	15.781	à	15.790	(53)	19.922			(51)
731			(45)	3.658			(52)	7.607			(52)	11.521	à	11.530	(53)	15.853	à	15.858	(47)	19.924			(51)
831	à	840	(51)	3.671			(52)	7.609			(52)	11.561	à	11.563	(54)	15.871			(52)	19.925			(51)
881			(51)	3.672			(52)	7.636	à	7.640	(52)	11.570			(51)	15.872			(52)	19.928	à	19.930	(51)
889			(51)	3.681	à	3.690	(53)	7.666			(48)	11.571			(52)	15.879			(52)	19.952			(52)
890			(51)	3.711			(51)	7.673			(52)	11.575			(52)	15.890			(52)	19.953			(52)
891			(49)	3.713			(51)	7.826			(51)	11.576			(52)	15.881	à	15.890	(53)	20.000			(52)
920			(43)	3.720			(51)	7.861	à	7.870	(53)	11.971	à	11.980	(53)	16.041			(51)	20.001			(51)
933	à	935	(51)	3.731	à	3.740	(52)	8.006			(48)	11.991	à	12.000	(53)	16.071	à	16.080	(53)	20.008	à	20.010	(51)
939			(51)	3.802			(51)	8.221	à	8.230	(53)	12.066			(50)	16.123			(50)	20.063			(47)
940			(51)	3.970			(51)	8.236			(52)	12.069			(50)	16.139			(51)	20.088			(52)
991	à	1.000	(53)	4.181	à	4.190	(51)	8.237			(52)	12.070			(50)	16.140			(51)	20.131	à	20.140	(53)
1.032			(51)	4.221	à	4.230	(52)	8.341	à	8.350	(52)	12.071	à	12.080	(53)	16.176	à	16.178	(52)	20.161			(49)
1.034			(51)	4.231	à	4.240	(50)	8.354	à	8.355	(51)	12.321	à	12.330	(53)	16.318			(49)	20.336	à	20.340	(51)
1.042			(45)	4.291	à	4.300	(53)	8.406	à	8.408	(51)	12.430			(50)	16.319			(49)	20.441			(51)
1.043			(45)	4.351	à	4.360	(53)	8.443			(51)	12.511	à	12.514	(50)	16.392			(50)	20.485			(51)
1.131	à	1.140	(48)	4.392	à	4.396	(52)	8.444			(51)	12.571	à	12.580	(53)	16.393			(50)	20.488	à	20.490	(51)
1.191	à	1.200	(51)	4.422			(50)	8.471	à	8.480	(53)	12.591	à	12.600	(53)	16.451	à	16.453	(46)	20.571	à	20.580	(53)
1.271			(50)	4.451	à	4.460	(53)	8.486			(50)	12.601	à	12.610	(53)	16.481			(51)	20.671			(50)
1.272			(50)	4.473			(51)	8.487			(50)	12.651	à	12.660	(53)	16.555			(48)	20.781			(52)
1.298			(40)	4.478			(51)	8.489			(50)	12.766	à	12.770	(52)	16.571	à	16.580	(53)	20.782			(52)
1.299			(40)	4.484			(42)	8.490			(50)	12.882	à	12.890	(52)	16.633			(52)	20.943			(44)
1.301	à	1.303	(46)	4.485			(42)	8.601			(49)	13.202	à	13.206	(51)	16.631			(52)	20.962			(48)
1.402			(52)	4.490			(42)	8.631			(50)	13.239			(51)	16.657	à	16.660	(48)	21.101	à	21.110	(52)
1.674			(49)	4.491	à	4.493	(25)	8.632			(50)	13.361			(44)	16.676	à	16.678	(49)	21.261	à	21.270	(53)
1.691	à	1.694	(52)	4.529			(23)	8.641	à	8.650	(53)	13.494	à	13.496	(52)	16.691	à	16.700	(53)	21.311	à	21.320	(53)
1.711	à	1.720	(53)	4.530			(23)	8.731			(52)	13.509			(42)	16.790			(49)	21.325	à	21.330	(52)
1.761			(51)	4.531	à	4.539	(25)	8.748	à	8.750	(52)	13.510			(42)	16.951	à	16.960	(53)	21.331	à	21.340	(53)
1.762			(51)	4.901			(44)	8.851			(50)	13.563			(52)	16.991	à	17.000	(53)	21.364			(49)
1.807	à	1.809	(47)	4.951	à	4.960	(53)	8.852			(50)	13.568			(52)	17.023			(51)	21.457			(51)
1.815	à	1.819	(50)	5.041	à	5.050	(53)	8.856			(50)	13.651	à	13.660	(53)	17.071			(52)	21.491	à	21.500	(53)
1.871	à	1.880	(53)	5.071	à	5.080	(53)	8.857			(50)	13.720			(46)	17.074			(52)	21.587	à	21.590	(52)
1.901	à	1.910	(53)	5.131	à	5.140	(53)	8.923	à	8.927	(51)	13.740			(46)	17.075			(52)	21.621	à	21.630	(53)
2.061	à	2.070	(53)	5.141	à	5.150	(53)	9.025	à	9.030	(46)	13.769			(48)	17.091	à	17.100	(53)	21.766			(51)
2.081	à	2.090	(53)	5.220			(44)	9.081	à	9.086	(52)	13.811	à	13.820	(53)	17.241	à	17.250	(53)	21.871	à	21.880	(53)
2.251	à	2.255	(52)	5.501	à	5.510	(53)	9.192	à	9.194	(44)	13.831	à	13.840	(53)	17.315			(51)	21.901	à	21.904	(50)
2.258	à	2.260	(52)	5.531	à	5.540	(53)	9.285			(51)	13.841	à	13.846	(50)	17.316			(51)	21.931	à	21.940	(53)
2.326			(51)	5.582			(52)	9.287			(51)	13.859			(43)	17.319			(51)	22.065			(52)
2.327			(51)	5.583			(52)	9.361	à	9.370	(53)	13.861			(50)	17.320			(51)	22.066			(52)
2.330			(51)	5.589			(52)	9.416	à	9.418	(49)	13.862			(50)	17.341	à	17.350	(53)	22.216	à	22.220	(51)
2.350			(51)	5.601	à	5.610	(53)	9.434			(51)	13.864	à	13.867	(50)	17.415			(46)	22.411	à	22.420	(53)
2.351			(48)	5.621	à	5.630	(53)	9.451	à	9.460	(53)	13.959			(52)	17.416			(46)	22.535	à	22.537	(47)
2.364			(50)	5.687			(45)	9.491	à	9.500	(53)	13.981	à	13.990	(53)	17.431			(52)	22.538	à	22.560	(51)
2.398			(52)	5.688			(45)	9.641	à	9.650	(53)	14.001			(46)	17.465			(52)	22.651	à	22.660	(53)
2.399			(52)	5.716	à	5.718	(42)	9.753			(52)	14.002			(46)	17.470			(52)	22.721	à	22.730	(53)
2.468			(52)	5.751	à	5.760	(53)	9.754			(52)	14.024			(50)	17.521	à	17.530	(53)	22.831			(43)
2.469			(52)	5.817			(50)	9.759			(52)	14.025			(50)	17.811	à	17.820	(53)	22.832			(43)
2.541	à	2.550	(53)	5.856			(46)	9.831	à	9.840	(53)	14.039			(51)	17.971	à	17.980	(53)	22.835	à	22.837	(43)
2.661			(52)	6.236			(51)	9.976	à	9.980	(51)	14.040			(51)	18.221	à	18.230	(53)	22.875			(46)
2.662			(52)	6.237			(51)	9.996	à	10.000	(43)	14.041	à	14.043	(52)	18.241	à	18.250	(53)	22.878			(46)
2.667			(52)	6.281	à	6.290	(53)	10.101	à	10.110	(53)	14.071	à	14.080	(52)	18.331	à	18.340	(53)	22.881	à	22.888	(51)
2.677			(52)	6.371			(52)	10.114			(46)	14.214			(50)	18.411	à	18.420	(53)	22.958			(51)
2.679			(52)	6.391	à	6.400	(53)	10.119			(46)	14.250			(51)	18.461	à	18.470	(53)	22.964			(51)
2.680			(52)	6.451	à	6.460	(53)	10.229			(48)	14.281	à	14.290	(53)	18.711	à	18.720	(53)	22.968			(51)
2.721	à	2.730	(53)	6.643	à	6.647	(44)	10.238			(48)	14.351	à	14.360	(53)	18.781			(52)	22.981			(47)
2.781	à	2.790	(53)	6.733	à	6.735	(52)	10.265	à	10.267	(52)	14.481	à	14.490	(53)	18.782			(52)	22.995			(50)
2.834			(52)	6.737	à	6.740	(52)	10.270			(52)	14.507	à	14.510	(52)	18.784			(52)	22.996			(50)
2.838	à	2.840	(52)	6.742			(50)	10.330			(51)	14.511	à	14.520	(45)	18.802			(48)	23.011	à	23.020	(53)
2.851	à	2.860	(53)	6.811	à	6.820	(53)	10.450			(50)	14.611	à	14.613	(52)	18.821	à	18.830	(53)	23.070			(44)
2.901	à	2.910	(53)	6.881	à	6.886	(48)	10.506			(51)	14.722			(52)	18.869			(49)	23.376			(47)
3.081	à	3.090	(53)	6.890			(48)	10.511	à	10.520	(53)	14.726			(52)	18.870			(49)	23.381	à	23.390	(53)
3.114			(49)	6.901			(52)	10.551			(51)	14.727			(52)	18.871	à	18.876	(46)	23.401	à	23.410	(53)
3.115			(49)	6.902			(52)	10.552			(51)	14.811	à	14.820	(53)	18.921			(50)	23.411	à	23.420	(52)
3.130			(49)	6.971	à	6.980	(53)	10.558	à	10.560	(51)	14.937	à	14.940	(48)	19.021	à	19.030	(53)	23.421	à	23.430	(53)
3.151	à	3.160	(53)	6.985			(52)	10.688			(49)	14.955			(52)	19.057			(49)	23.531			(52)
3.177			(49)	6.987	à	6.990	(52)	10.771	à	10.780	(53)	14.960			(52)	19.157			(50)	23.571	à	23.578	(52)
3.191	à	3.200	(53)	7.026			(51)	10.811	à	10.820	(53)	14.974			(47)	19.158			(50)	23.663	à	23.670	(52)
3.251	à	3.260	(53)	7.027			(51)	10.831	à	10.840	(53)	14.975			(47)	19.160			(50)	23.781	à	23.790	(52)
3.270			(49)	7.040			(51)	10.961	à	10.964	(52)	15.061	à	15.060	(53)	19.202	à	19.204	(52)	23.857			(52)
3.297			(49)	7.042			(46)	10.966			(52)	15.072	à	15.075	(52)	19.209			(52)				

NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.		
23.870		(52)	27.728	à 27.730	(52)	32.061	à 32.070	(53)	36.127		(45)	39.778		(52)	43.958		(51)
23.918		(49)	27.789		(51)	32.085	à 32.088	(52)	36.179		(51)	39.779		(52)	43.959		(51)
23.919		(49)	27.840		(47)	32.162	à 32.170	(52)	36.180		(51)	39.811	à 39.815	(52)	43.972	à 43.976	(49)
24.031	à 24.040	(53)	27.858		(43)	32.181	à 32.190	(53)	36.214		(52)	39.837		(52)	44.075	à 44.078	(51)
24.131	à 24.140	(53)	27.948		(43)	32.209		(50)	36.217	à 36.220	(52)	39.851	à 39.860	(52)	44.091	à 44.095	(50)
24.182		(48)	27.971		(50)	32.210		(50)	36.244		(51)	39.913		(52)	44.100		(50)
24.223		(51)	27.972		(50)	32.211	à 32.220	(53)	36.281	à 36.285	(52)	39.919		(52)	44.111	à 44.120	(53)
24.224		(51)	28.001	à 28.010	(53)	32.309		(45)	36.322	à 36.324	(50)	39.920		(52)	44.211	à 44.220	(53)
24.280		(52)	28.021	à 28.023	(52)	32.310		(45)	36.331	à 36.340	(53)	40.071		(50)	44.321		(48)
24.291	à 24.300	(53)	28.028		(52)	32.311	à 32.320	(53)	36.366		(49)	40.101	à 40.110	(53)	44.324		(48)
24.322		(52)	28.029		(52)	32.332	à 32.334	(52)	36.391	à 36.400	(53)	40.121		(45)	44.361	à 44.370	(53)
24.323		(52)	28.031		(50)	32.391		(51)	36.437	à 36.440	(41)	40.125		(45)	44.390		(50)
24.435		(46)	28.160		(50)	32.394	à 32.396	(51)	36.441	à 36.450	(52)	40.126		(45)	44.501	à 44.508	(52)
24.436		(46)	28.231	à 28.240	(53)	32.461	à 32.470	(53)	36.581	à 36.590	(53)	40.184		(51)	44.505		(51)
24.444		(47)	28.281	à 28.290	(53)	32.639		(45)	36.641	à 36.650	(53)	40.321	à 40.330	(53)	44.515		(51)
24.451	à 24.460	(53)	28.296	à 28.299	(51)	32.765	à 32.770	(52)	36.701	à 36.710	(53)	40.351	à 40.360	(53)	44.516		(51)
24.484	à 24.487	(49)	28.407		(43)	32.811	à 32.820	(52)	36.717	à 36.720	(52)	40.440		(45)	44.561	à 44.565	(51)
24.603	à 24.610	(52)	28.451	à 28.453	(51)	32.831	à 32.840	(53)	36.734		(50)	40.505	à 40.510	(52)	44.641	à 44.650	(53)
24.760		(52)	28.456		(51)	32.871	à 32.880	(53)	36.745		(50)	40.507		(52)	44.851	à 44.860	(53)
24.771	à 24.780	(53)	28.458		(51)	32.931	à 32.940	(52)	36.747	à 36.750	(50)	40.508		(52)	44.931		(52)
24.821	à 24.830	(53)	28.511	à 28.520	(53)	32.981	à 32.990	(53)	36.789		(44)	40.569		(49)	44.938	à 44.940	(52)
24.861	à 24.864	(52)	28.535		(52)	33.031	à 33.040	(53)	36.826		(49)	40.574	à 40.579	(50)	44.961		(52)
24.866		(52)	28.684		(49)	33.077		(51)	36.827		(49)	40.632		(52)	44.981	à 44.990	(53)
24.901	à 24.908	(52)	28.689		(49)	33.080		(51)	36.829		(49)	40.633		(52)	45.011	à 45.020	(53)
24.925		(40)	28.710		(38)	33.193		(51)	37.004	à 37.010	(53)	40.638		(52)	45.023	à 45.025	(43)
24.926		(40)	28.728		(46)	33.197	à 33.200	(51)	37.031	à 37.035	(52)	40.639		(52)	45.091	à 45.100	(53)
24.941	à 24.950	(53)	28.731	à 28.740	(53)	33.210		(49)	37.037	à 37.040	(52)	40.650		(50)	45.121	à 45.130	(53)
24.961		(52)	29.141	à 29.150	(53)	33.224		(51)	37.081		(52)	40.661	à 40.670	(53)	45.171	à 45.176	(50)
25.061	à 25.070	(53)	29.158	à 29.160	(51)	33.229		(51)	37.085		(52)	40.683		(50)	45.194		(52)
25.101	à 25.110	(53)	29.161	à 29.164	(51)	33.331	à 33.340	(53)	37.086		(52)	40.691	à 40.700	(53)	45.195		(52)
25.159		(50)	29.166		(51)	33.425		(15)	37.093		(39)	40.878	à 40.880	(51)	45.204		(52)
25.288		(50)	29.181		(51)	33.431		(50)	37.139		(46)	40.956		(48)	45.205		(52)
25.289		(50)	29.241	à 29.245	(52)	33.432		(50)	37.166	à 37.169	(51)	40.978		(50)	45.236	à 45.238	(46)
25.323		(52)	29.254		(50)	33.487	à 33.489	(45)	37.240		(52)	40.979		(50)	45.240		(46)
25.324		(52)	29.257		(50)	33.556		(49)	37.311	à 37.320	(53)	41.081	à 41.090	(53)	45.241	à 45.250	(53)
25.331	à 25.334	(52)	29.258		(50)	33.601	à 33.610	(53)	37.370		(31)	41.093		(47)	45.254	à 45.260	(53)
25.589		(49)	29.321	à 29.330	(53)	33.612	à 33.644	(44)	37.601	à 37.610	(53)	41.110		(48)	45.285		(52)
25.590		(49)	29.381	à 29.390	(53)	33.724		(46)	37.613		(51)	41.195	à 41.199	(52)	45.286		(52)
25.639		(48)	29.591	à 29.600	(53)	33.761	à 33.764	(52)	37.618	à 37.650	(51)	41.371		(52)	45.301	à 45.310	(53)
25.640		(18)	29.611	à 29.614	(48)	33.767		(52)	37.951	à 37.960	(53)	41.402	à 41.410	(47)	45.361	à 45.370	(53)
25.706	à 25.708	(51)	29.634		(50)	33.768		(52)	37.977		(50)	41.411	à 41.420	(47)	45.411	à 45.420	(53)
25.719		(51)	29.701	à 29.703	(50)	33.798		(51)	37.981	à 37.990	(52)	41.421	à 41.423	(51)	45.501	à 45.510	(53)
25.720		(51)	29.793		(51)	33.799		(51)	38.022	à 38.030	(46)	41.610		(50)	45.511		(51)
25.781		(52)	29.831	à 29.840	(53)	33.890		(48)	38.051	à 38.060	(53)	41.651		(51)	45.516		(51)
25.785		(52)	29.941	à 29.950	(53)	34.131		(52)	38.061		(48)	41.701	à 41.707	(52)	45.517		(51)
25.786		(52)	30.101	à 30.110	(53)	34.136	à 34.138	(52)	38.109		(48)	41.761	à 41.770	(53)	45.519		(51)
25.801	à 25.810	(53)	30.181	à 30.190	(53)	34.190		(51)	38.118	à 38.120	(51)	41.832	à 41.836	(47)	45.531	à 45.540	(53)
25.831	à 25.840	(53)	30.225		(52)	34.201	à 34.210	(53)	38.181	à 38.190	(53)	41.961	à 41.963	(51)	45.661		(49)
25.861		(52)	30.228		(52)	34.211	à 34.220	(53)	38.203	à 38.210	(51)	42.011	à 42.020	(53)	45.713	à 45.717	(52)
25.872		(52)	30.229		(52)	34.226	à 34.229	(52)	38.241		(46)	42.081	à 42.090	(53)	45.971	à 45.980	(53)
25.876		(52)	30.331	à 30.340	(53)	34.469		(49)	38.313	à 38.315	(49)	42.091	à 42.094	(52)	45.981		(52)
25.880		(52)	30.371	à 30.380	(53)	34.506	à 34.508	(51)	38.411		(48)	42.096		(52)	45.986	à 45.988	(52)
25.935		(51)	30.411	à 30.415	(49)	34.516	à 34.519	(51)	38.501	à 38.510	(53)	42.097		(52)	45.990		(52)
25.946		(48)	30.430		(49)	34.584	à 34.587	(50)	38.541		(52)	42.111	à 42.120	(53)	46.097	à 46.099	(51)
25.962	à 25.969	(50)	30.431		(48)	34.811	à 34.820	(53)	38.542		(52)	42.141		(50)	46.111		(51)
25.982		(52)	30.443		(50)	34.833		(48)	38.544		(52)	42.142		(50)	46.221	à 46.230	(53)
25.983		(52)	30.444		(50)	34.834		(48)	38.545		(52)	42.168		(52)	46.241		(52)
26.027		(51)	30.446		(50)	34.841	à 34.850	(53)	38.547		(52)	42.261	à 42.270	(53)	46.321		(49)
26.030		(51)	30.467		(38)	34.871	à 34.875	(51)	38.655		(49)	42.285		(52)	46.311	à 46.314	(51)
26.087		(50)	30.591		(52)	34.893	à 34.895	(51)	38.659		(49)	42.286		(43)	46.455		(51)
26.171		(52)	30.592		(52)	34.935		(52)	38.660		(49)	42.371	à 42.380	(53)	46.457	à 46.460	(51)
26.172		(52)	30.641	à 30.650	(53)	34.936		(52)	38.690		(41)	42.411	à 42.418	(51)	46.665		(50)
26.256	à 26.258	(51)	30.721	à 30.730	(53)	34.940		(52)	38.691		(49)	42.441	à 42.450	(52)	46.670		(50)
26.446	à 26.450	(52)	30.801	à 30.810	(53)	34.971	à 34.980	(53)	38.692		(49)	42.451	à 42.460	(53)	46.741	à 46.743	(52)
26.511		(52)	30.831	à 30.840	(53)	35.081	à 35.086	(51)	38.741		(49)	42.653	à 42.657	(51)	46.747		(52)
26.542		(52)	30.921	à 30.923	(51)	35.089		(51)	38.814	à 38.819	(43)	42.659		(51)	46.802	à 46.804	(51)
26.548		(52)	30.967		(45)	35.090		(51)	38.831		(48)	42.660		(51)	46.818		(50)
26.549		(52)	31.101	à 31.103	(52)	35.101	à 35.110	(53)	38.881	à 38.890	(53)	42.674		(48)	46.821	à 46.830	(53)
26.562		(51)	31.141		(51)	35.113		(49)	38.892		(48)	42.686		(49)	46.872		(51)
26.616	à 26.618	(47)	31.146		(51)	35.114		(49)	38.911	à 38.913	(52)	42.687		(49)	46.873		(51)
26.876	à 26.880	(48)	31.231	à 31.240	(53)	35.132		(50)	38.918		(52)	42.735	à 42.737	(48)	46.918		(49)
26.911	à 26.920	(53)	31.357		(48)	35.151	à 35.160	(53)	38.951	à 38.960	(53)	42.771	à 42.780	(53)	47.098		(51)
26.924		(52)	31.371		(29)	35.192		(40)	39.226		(42)	42.836		(45)	47.106	à 47.108	(50)
26.925		(52)	31.405	à 31.410	(48)	35.193		(40)	39.227		(42)	42.841	à 42.850	(53)	47.135	à 47.139	(50)
26.929		(52)	31.461	à 31.470	(53)	35.291		(49)	39.261	à 39.270	(53)	42.852		(52)	47.211		(51)
26.930		(52)	31.511	à 31.520	(53)	35.361	à 35.366	(52)	39.306	à 39.308	(28)	42.853		(52)	47.244		(51)
27.071	à 27.074	(52)	31.521	à 31.524	(51)	35.368		(52)	39.311	à 39.314	(52)	42.859		(52)	47.248		(51)
27.111	à 27.120	(53)	31.590		(47)	35.421	à 35.430	(53)	39.317	à 39.320	(52)	42.860		(52)	47.261	à 47.267	(52)
27.143		(51)	31.594		(44)	35.431	à 35.440	(53)	39.331	à 39.337	(52)	42.910		(46)	47.269		(52)
27.144		(51)	31.642		(43)	35.441	à 35.450	(53)	39.421		(50)	43.061	à 43.070	(53)	47.270		(52)
27.146		(51)	31.654		(49)	35.451	à 35.460	(53)	39.429		(50)	43.171	à 43.180	(53)	47.301	à 47.310	(53)
27.201	à 27.203	(52)	31.661	à 31.670	(53)	35.513		(49)	39.431		(51)	43.204		(48)	47.328	à 47.330	(52)
27.206	à 27.210	(52)	31.762		(51)	35.581		(52)	39.433	à 39.439	(51)	43.290		(52)	47.331	à 47.340	(53)
27.230		(44)	31.764		(51)	35.712		(52)	39.567		(44)	43.318		(46)	47.346	à 47.350	(52)
27.231		(44)	31.769		(51)	35.714	à 35.718	(52)	39.601	à 39.610	(53)	43.349		(46)	47.361	à 47.370	(53)
27.232		(44)	31.770		(51)	35.784		(48)	39.632		(51)	43.351	à 43.360	(53)	47.470		(49)
27.321	à 27.323	(52)	31.771	à 31.778	(49)	35.786		(48)	39.635		(51)	43.410		(45)	47.531	à 47.540	(53)
27.329		(52)	31.791	à 31.800	(53)	35.951		(52)	39.637	à 39.639	(51)	43.451	à 43.453	(52)	47.551		(51)
27.330		(52)	31.811	à 31.817	(48)	35.953		(52)	39.702	à 39.705	(49)	43.455		(52)	47.552		(51)
27.331	à 27.333	(52)	31.862		(51)	35.958		(52)	39.720		(52)	43.456		(52)	47.592		(52)
27.471	à 27.480	(53)	31.863		(51)	36.011	à 36.020	(53)	39.721		(52)	43.571	à 43.580	(53)	47.597	à 47.600	(52)
27.498		(50)	31.946	à 31.950	(51)	36.106		(51)	39.724		(52)	43.651	à 43.654	(15)	47.631	à 47.640	(53)
27.679		(52)	31.961	à 31.970	(53)	36.107		(51)	39.725		(52)	43.841	à 43.850	(53)	47.731	à 47.740	(53)
27.680		(52)	32.008	à 32.010	(52)	36.109		(51)	39.728		52)	43.942	à 43.944	(37)	47.741	à 47.750	(52)
27.701	à 27.710	(53)	32.031	à 32.040	(52)	36.110		(51)	39.771	à 39.773	(52)	43.956		(51)			

NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.		
47.751		(49)	51.982		(42)	55.785		(52)	60.069		(44)	65.049		(51)	68.826		(51)
47.814		(51)	52.034	à 52.036	(52)	55.787		(52)	60.151	à 60.160	(53)	65.050		(51)	68.827		(51)
47.855		(51)	52.038		(52)	55.871		(52)	60.301	à 60.310	(53)	65.071		(52)	68.867	à 68.870	(51)
47.854	à 47.860	(52)	52.101	à 52.110	(53)	55.873	à 55.879	(52)	60.349		(48)	65.072		(52)	68.901		(52)
47.911	à 47.920	(53)	52.113	à 52.120	(52)	55.887		(51)	60.359		(42)	65.087		(50)	68.921		(52)
48.131	à 48.140	(53)	52.121	à 52.130	(53)	55.888		(51)	60.402		(52)	65.191	à 65.194	(52)	68.922		(52)
48.169		(45)	52.143		(49)	56.021	à 56.030	(53)	60.403		(52)	65.321		(44)	68.927		(52)
48.170		(45)	52.144		(49)	56.065	à 56.070	(52)	60.425		(44)	65.458		(51)	68.966		(50)
48.171		(48)	52.184		(47)	56.131	à 56.140	(53)	60.426		(44)	65.459		(51)	68.970		(50)
48.185	à 48.190	(51)	52.212	à 52.214	(52)	56.161	à 56.170	(53)	60.471	à 60.478	(52)	65.475		(45)	69.081	à 69.090	(53)
48.262	à 48.266	(51)	52.219		(52)	56.181	à 56.183	(19)	60.480		(52)	65.519		(50)	69.171	à 69.180	(53)
48.322		(50)	52.220		(52)	56.206		(50)	60.539		(51)	65.520		(50)	69.188		(49)
48.328		(50)	52.221	à 52.228	(48)	56.279		(50)	60.601	à 60.610	(53)	65.521	à 65.523	(51)	69.189		(49)
48.361	à 48.370	(53)	52.270		(48)	56.299		(43)	60.638	à 60.640	(51)	65.571	à 65.577	(52)	69.191	à 69.195	(52)
48.411	à 48.420	(53)	52.271	à 52.280	(53)	56.521	à 56.530	(53)	60.671	à 60.680	(53)	65.801	à 65.810	(53)	69.277	à 69.280	(50)
48.421	à 48.430	(53)	52.291	à 52.300	(53)	56.541		(52)	60.681		(50)	65.871	à 65.880	(53)	69.394		(49)
48.461	à 48.470	(53)	52.315		(51)	56.542		(52)	60.682		(50)	65.881		(52)	69.395		(49)
48.473		(47)	52.316		(51)	56.547		(52)	60.691	à 60.700	(53)	65.886	à 65.890	(52)	69.430		(45)
48.495	à 48.498	(50)	52.331	à 52.340	(53)	56.853		(51)	60.732	à 60.735	(52)	65.901	à 65.910	(53)	69.451	à 69.460	(53)
48.501	à 48.510	(53)	52.358	à 52.360	(52)	56.862		(52)	60.738	à 60.740	(52)	65.996		(47)	69.552		(52)
48.581	à 48.590	(53)	52.371	à 52.380	(53)	56.870		(52)	60.741	à 60.750	(52)	66.001		(52)	69.553		(52)
48.641	à 48.650	(52)	52.534	à 52.540	(45)	56.878		(51)	60.883	à 60.886	(50)	66.005	à 66.007	(52)	69.611	à 69.613	(51)
48.671	à 48.680	(53)	52.549		(52)	56.912		(49)	60.908		(51)	66.010		(52)	69.711		(52)
48.711	à 48.716	(52)	52.550		(52)	56.921	à 56.930	(53)	60.909		(51)	66.014		(50)	69.720		(52)
48.871		(52)	52.551		(50)	56.941	à 56.950	(53)	61.035		(52)	66.015		(50)	69.736		(51)
48.872		(52)	52.552		(50)	56.968	à 56.970	(52)	61.036		(52)	66.021	à 66.030	(53)	69.761	à 69.769	(47)
48.875	à 48.877	(52)	52.556	à 52.558	(50)	56.975	à 56.980	(52)	61.071	à 61.080	(53)	66.091		(51)	69.771		(49)
48.901	à 48.910	(53)	52.759		(50)	56.981		(52)	61.121	à 61.130	(53)	66.092		(51)	69.824	à 69.826	(52)
48.951	à 48.960	(52)	52.902		(52)	57.051	à 57.060	(53)	61.191		(50)	66.211	à 66.220	(53)	69.828	à 69.830	(52)
48.999		(52)	52.903		(52)	57.143		(50)	61.241	à 61.250	(53)	66.221	à 66.230	(53)	69.831	à 69.840	(53)
49.000		(52)	52.908		(52)	57.157		(51)	61.259		(51)	66.243	à 66.246	(52)	69.861		(47)
49.262	à 49.265	(52)	52.931	à 52.935	(49)	57.236		(47)	61.332	à 61.337	(51)	66.261	à 66.263	(51)	69.862		(47)
49.267		(52)	52.953	à 52.955	(48)	57.266		(51)	61.355		(50)	66.321	à 66.330	(53)	69.931	à 69.940	(53)
49.303	à 49.305	(50)	52.961	à 52.970	(53)	57.271	à 57.280	(53)	61.376	à 61.380	(49)	66.361	à 66.365	(39)	70.038		(51)
49.310		(50)	52.983		(51)	57.290		(49)	61.420		(52)	66.461	à 66.465	(52)	70.039		(51)
49.327	à 49.330	(50)	52.985		(51)	57.291	à 57.293	(50)	61.441	à 61.450	(50)	66.511	à 66.515	(52)	70.113		(51)
49.354		(51)	52.989		(51)	57.305	à 57.310	(52)	61.472	à 61.474	(47)	66.519		(52)	70.114		(51)
49.478	à 49.480	(52)	52.999		(48)	57.381	à 57.390	(53)	61.655	à 61.658	(41)	66.740		(48)	70.116	à 70.120	(51)
49.567	à 49.570	(45)	53.032		(48)	57.401	à 57.410	(53)	61.670		(51)	66.742	à 66.746	(50)	70.121		(49)
49.583		(52)	53.033		(48)	57.414	à 57.420	(52)	61.681	à 61.690	(53)	66.751	à 66.754	(42)	70.129		(49)
49.584		(52)	53.072	à 53.080	(52)	57.437		(48)	61.733		(51)	66.971		(52)	70.130		(49)
49.621	à 49.630	(53)	53.112		(49)	57.445		(46)	61.734		(51)	67.050		(47)	70.174		(51)
49.654		(49)	53.113		(49)	57.609		(50)	61.741	à 61.750	(53)	67.051	à 67.057	(47)	70.192		(49)
49.655		(49)	53.211	à 53.217	(52)	57.610		(50)	61.868		(51)	67.067		(49)	70.201	à 70.210	(53)
49.681	à 49.690	(53)	53.311	à 53.320	(53)	57.651	à 57.657	(52)	61.869		(51)	67.068		(49)	70.322		(52)
49.701	à 49.710	(53)	53.451	à 53.460	(53)	57.870		(51)	61.881	à 61.890	(53)	67.101	à 67.110	(53)	70.323		(52)
49.721	à 49.730	(53)	53.501	à 53.504	(52)	57.931	à 57.940	(51)	61.944	à 61.948	(49)	67.121	à 67.123	(52)	70.326		(52)
49.764	à 49.767	(52)	53.507		(52)	57.941	à 57.944	(51)	62.114		(50)	67.128		(52)	70.327		(52)
49.776		(44)	53.508		(52)	58.061	à 58.070	(53)	62.212		(50)	67.130		(52)	70.330		(52)
49.777		(44)	53.584		(50)	58.231		(52)	62.218	à 62.220	(50)	67.171	à 67.180	(53)	70.341		(52)
49.830		(51)	53.585		(50)	58.301	à 58.310	(53)	62.270		(45)	67.208		(49)	70.390		(51)
49.831	à 49.840	(53)	54.101	à 54.110	(53)	58.373		(49)	62.271		(52)	67.209		(49)	70.411	à 70.420	(53)
49.881		(52)	54.135	à 54.140	(52)	58.396		(52)	62.272		(52)	67.282		(52)	70.479		(52)
49.882		(52)	54.151	à 54.154	(50)	58.396		(52)	62.274	à 62.276	(52)	67.359		(44)	70.480		(52)
49.888	à 49.890	(52)	54.157		(50)	58.398		(52)	62.337	à 62.340	(52)	67.360		(44)	70.814		(43)
49.919		(51)	54.171	à 54.180	(53)	58.399		(52)	62.451	à 62.460	(53)	67.361	à 67.363	(29)	70.818	à 70.820	(43)
49.921		(52)	54.191		(50)	58.476		(52)	62.541		(51)	67.431	à 67.440	(53)	70.821	à 70.830	(53)
50.011	à 50.020	(53)	54.208	à 54.210	(52)	58.541	à 58.550	(53)	62.532		(51)	67.449		(50)	71.115		(40)
50.043		(52)	54.211	à 54.217	(50)	58.571	à 58.577	(45)	62.539		(51)	67.450		(50)	71.116		(40)
50.017		(52)	54.231	à 54.240	(53)	58.641	à 58.650	(53)	62.602		(50)	67.524	à 67.529	(49)	71.160		(48)
50.376		(52)	54.296		(48)	58.681	à 58.690	(53)	62.654		(50)	67.561	à 67.568	(52)	71.191	à 71.200	(53)
50.377		(52)	54.317	à 54.320	(52)	58.701		(45)	62.701	à 62.710	(53)	67.571	à 67.574	(52)	71.299		(39)
50.395		(47)	54.506	à 54.510	(52)	58.861	à 58.870	(53)	62.801	à 62.810	(53)	67.576		(52)	71.333	à 71.335	(50)
50.396		(47)	54.581	à 54.590	(53)	58.917		(47)	62.936		(45)	67.581		(51)	71.351	à 71.360	(53)
50.431	à 50.440	(53)	54.716		(52)	58.931	à 58.940	(53)	63.001	à 63.010	(53)	67.582		(51)	71.421	à 71.430	(53)
50.471	à 50.475	(52)	54.749		(52)	59.001	à 59.010	(53)	63.081	à 63.090	(53)	67.625	à 67.629	(51)	71.471	à 71.480	(53)
50.479		(52)	54.750		(52)	59.084	à 59.089	(52)	63.091	à 63.100	(53)	67.641	à 67.644	(50)	71.501	à 71.510	(53)
50.539		(46)	54.768		(52)	59.116		(46)	63.111	à 63.120	(53)	67.661	à 67.665	(52)	71.671		(49)
50.540		(46)	54.769		(52)	59.117		(46)	63.227	à 63.229	(52)	67.734		(51)	71.672		(49)
50.541		(47)	54.894	à 54.898	(50)	59.241	à 59.250	(53)	63.338		(45)	67.737		(51)	71.738		(51)
50.542		(47)	54.912		(52)	59.306		(51)	63.339		(45)	67.738		(51)	71.782		(52)
50.791	à 50.794	(47)	54.913		(52)	59.313		(50)	63.351	à 63.359	(51)	67.888	à 67.890	(52)	71.783		(52)
50.823		(50)	54.918		(52)	59.332	à 59.335	(52)	63.421	à 63.430	(53)	67.941	à 67.950	(53)	71.921	à 71.930	(53)
50.824		(50)	54.998		(49)	59.339		(52)	63.461	à 63.470	(52)	68.058	à 68.060	(52)	72.022	à 72.024	(47)
50.827	à 50.830	(50)	55.001	à 55.010	(53)	59.451	à 59.460	(53)	63.508		(40)	68.101	à 68.110	(53)	72.037		(44)
50.871		(52)	55.149		(44)	59.469		(49)	63.571		(52)	68.151	à 68.160	(53)	72.063		(51)
50.874		(52)	55.150		(44)	59.509		(50)	63.572		(52)	68.191	à 68.200	(53)	72.099		(49)
50.875		(52)	55.151	à 55.160	(53)	59.560		(51)	63.576		(52)	68.231	à 68.240	(53)	72.112	à 72.115	(52)
50.879		(52)	55.231	à 55.240	(53)	59.611	à 59.620	(53)	63.712		(47)	68.253		(51)	72.119		(52)
50.880		(52)	55.267		(49)	59.721	à 59.730	(53)	64.054	à 64.060	(45)	68.254		(51)	72.120		(52)
50.909		(50)	55.271		(52)	59.771	à 59.774	(52)	64.161		(52)	68.267	à 68.269	(51)	72.171	à 72.180	(53)
50.961		(44)	55.272		(52)	59.778	à 59.780	(52)	64.162		(52)	68.274	à 68.280	(52)	72.233		(35)
50.971	à 50.980	(53)	55.274	à 55.276	(52)	59.791	à 59.800	(52)	64.171	à 64.180	(53)	68.338		(51)	72.235		(35)
51.036		(52)	55.279		(52)	59.829		(48)	64.181	à 64.190	(53)	68.371	à 68.377	(52)	72.251	à 72.260	(53)
51.039		(52)	55.400		(52)	59.830		(48)	64.201	à 64.210	(53)	68.379		(52)	72.344		(44)
51.040		(52)	55.401	à 55.410	(53)	59.831		(49)	64.321	à 64.330	(53)	68.454		(48)	72.351	à 72.360	(53)
51.054	à 51.056	(50)	55.441	à 55.443	(52)	59.844		(49)	64.390		(50)	68.455		(48)	72.419		(50)
51.060		(50)	55.500		(51)	59.851	à 59.854	(51)	64.467	à 64.469	(52)	68.471	à 68.480	(53)	72.430		(50)
51.291	à 51.296	(46)	55.579		(51)	59.856		(51)	64.673	à 64.675	(52)	68.530		(45)	72.432		(42)
51.309		(50)	55.580		(51)	59.859		(51)	64.773		(52)	68.531	à 68.534	(44)	72.451		(51)
51.323	à 51.326	(52)	55.621	à 55.630	(53)	59.902	à 59.904	(52)	64.821	à 64.830	(53)	68.611	à 68.620	(53)	72.459		(51)
51.547	à 51.549	(51)	55.756	à 55.760	(49)	59.941		(49)	64.921		(50)	68.634	à 68.639	(50)	72.460		(51)
51.561	à 51.570	(53)	55.776	à 55.780	(48)	59.967		(49)	65.016		(51)	68.662	à 68.665	(44)	72.461	à 72.470	(53)
51.686		(52)	55.781		(52)	59.991	à 60.000	(53)	65.019		(51)	68.712		(50)	72.526		(52)
51.742	à 51.744	(51)	55.784		(52)	60.041	à 60.050	(53)	65.020		(51)	68.713		(50)			

NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.			NUMÉROS ET ANNÉES d'amortissement.		
72.581 à 72.583		(52)	73.451		(48)	74.831 à 74.840		(53)	75.801		(50)	77.313		(47)	78.511		(52)
72.587		(52)	73.452		(48)	74.845		(44)	75.961 à 75.970		(53)	77.314		(47)	78.521 à 78.530		(53)
72.590		(52)	73.489		(52)	74.846		(44)	76.087 à 76.090		(50)	77.374		(46)	78.661 à 78.670		(50)
72.610		(52)	73.490		(52)	74.941 à 74.950		(53)	76.116 à 76.118		(50)	77.375		(46)	78.671 à 78.678		(16)
72.641 à 72.643		(52)	73.531		(48)	74.991 à 75.000		(53)	76.165 à 76.168		(52)	77.452 à 77.459		(48)	78.737 à 78.740		(51)
72.672		(51)	73.571		(52)	75.011 à 75.020		(53)	76.190		(47)	77.505		(50)	78.821		(52)
72.725		(52)	73.572		(52)	75.076		(49)	76.195		(49)	77.608 à 77.610		(52)	78.822		(52)
72.726		(52)	73.576		(52)	75.171 à 75.180		(53)	76.455 à 76.460		(52)	77.611 à 77.615		(48)	78.881 à 78.890		(53)
72.740		(51)	73.582		(50)	75.325 à 75.327		(51)	76.487 à 76.489		(50)	77.617		(48)	78.891 à 78.899		(52)
72.743		(50)	73.637		(50)	75.391 à 75.400		(53)	76.577		(45)	77.701 à 77.706		(52)	78.956		(52)
72.801 à 72.810		(53)	73.640		(50)	75.451 à 75.460		(53)	76.658		(51)	77.711 à 77.720		(53)	78.973		(49)
72.901		(50)	73.671		(50)	75.482		(52)	76.691 à 76.700		(53)	77.759		(43)	79.194		(50)
72.943 à 72.947		(52)	73.713		(50)	75.484		(52)	76.701 à 76.710		(53)	77.761 à 77.770		(47)	79.195		(50)
73.001 à 73.010		(53)	73.840		(51)	75.508		(44)	76.721 à 76.730		(53)	77.811 à 77.820		(51)	79.201 à 79.210		(53)
73.127 à 73.129		(51)	73.871 à 73.880		(53)	75.509		(44)	76.763		(49)	77.921 à 77.930		(53)	79.231 à 79.235		(48)
73.141		(52)	73.921 à 73.928		(51)	75.531		(52)	76.833		(49)	77.988 à 77.999		(50)	79.324		(44)
73.142		(52)	74.011 à 74.020		(53)	75.537		(52)	76.834		(49)	78.061 à 78.070		(53)	79.431 à 79.440		(53)
73.145 à 73.150		(52)	74.024 à 74.026		(49)	75.538		(52)	76.923 à 76.929		(52)	78.121 à 78.130		(52)	79.451		(52)
73.211 à 73.220		(53)	74.042		(51)	75.542 à 75.548		(52)	76.967		(52)	78.181 à 78.183		(52)	79.456		(52)
73.282		(50)	74.161 à 74.170		(53)	75.581 à 75.590		(53)	76.968		(52)	78.190		(52)	79.458 à 79.460		(52)
73.301 à 73.310		(53)	74.272 à 74.276		(52)	75.681 à 75.689		(52)	77.021 à 77.026		(52)	78.261 à 78.270		(53)	79.477		(51)
73.311		(50)	74.278 à 74.280		(52)	75.724		(52)	77.030		(52)	78.311 à 78.313		(52)	79.501		(51)
73.312		(50)	74.491 à 74.500		(53)	75.725		(52)	77.434		(51)	78.317 à 78.320		(52)	79.505 à 79.507		(51)
73.314 à 73.320		(50)	74.536		(44)	75.730		(52)	77.435		(51)	78.433 à 78.437		(47)	79.515		(51)
73.445 à 73.449		(52)	74.550		(48)	75.791 à 75.800		(51)	77.191 à 77.200		(53)	78.513		(52)	79.516		(51)

Les obligations sorties au dernier tirage seront remboursées coupon n° 81 attaché, à partir du 1er mars 1953, pour le montant net de 493 F.

Le payement sera effectué, sous les réserves d'usage, contre remise du titre aux caisses ci-après, à Paris:

Crédit lyonnais;
Société générale;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Comptoir national d'escompte;
Crédit industriel et commercial;
Crédit commercial de France;
Banque de l'Union parisienne;
Banque transatlantique;
Société marseillaise de crédit;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque parisienne pour l'industrie;
Chez MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence,

ainsi que dans leurs bureaux de quartiers et agences des départements.

IMPRIMERIE GEORGES LANG

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'INDUSTRIE DES ARTS GRAPHIQUES
AU CAPITAL DE 312.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 11 ET 13, RUE CURIAL, A PARIS
R. C.: Seine n° 226758 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 422 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1915 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1944, 1946 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

S. A. N. A. L.

Société anonyme nancéienne d'alimentation.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.825.000 F
SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE LA MOTHE, A NANCY
R. C.: Nancy n° 1332.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 102 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mars 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1950 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1948, 1949, 1951 et 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Obligations Caisse nationale de l'énergie 5 0/0 mai 1952 (Fusion).

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énergie 5 0/0 mai 1952 (Fusion) de 10.000 F sont informés que l'amortissement du 15 mai 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 juin 1952.*)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Marcel-Edouard Levi, fondé de pouvoir, de nationalité française, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 21 juin 1902, demeurant à Mulhouse, 4, rue de la Seine, agissant en son nom et pour sa fille mineure Monique-Bernadette-Marie-Louise Marcelle, née le 15 mars 1918 à Mulhouse, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bruyère.

M. Baroukhel (Jacob-Jacques), né le 11 mai 1913 à Oran, demeurant à Paris, 63 *bis*, rue Dulong, agissant tant pour son compte personnel que pour son fils mineur Pierre-Henri, né le 5 novembre 1947 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Baronquel.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Henri Walter, avoué à Châtillon-sur-Seine.

Le tribunal civil de Châtillon-sur-Seine, par jugement en date du 11 octobre 1952 rendu sur la requête de M. Cyprien Brulot, demeurant à Lachaume, a donné acte a ce dernier de sa demande d'envoi en possession de la succession de Mme Marie-Clotilde Hudelot, son épouse, décédée le 22 juillet 1951 sans laisser aucun héritier connu au degré successible et avant de faire droit sur ladite demande a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait établi en conformité de l'article 770 du code civil.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 12 mars 1953, à seize heures, il sera procédé publiquement, au tribunal de commerce (salle des audiences du conseil de préfecture), à l'adjudication en trois lots des travaux de confection de rideaux de protection contre le soleil et de rideaux de bains-douches, de réparation de tapis et des sièges de modèle standard, utilisés dans les services de la préfecture de la Seine, à exécuter pendant une période d'une année, du 1er avril 1953 au 31 mars 1954.

Le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures ou d'entreprises de la ville de Paris et du département de la Seine et le cahier des charges particulières relatif à l'adjudication précitée sont déposés à la préfecture de la Seine, hôtel de ville, direction du contrôle administratif, économique et financier, sous-direction du matériel, escalier G, 5e étage, porte 532, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de quinze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi.

Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de se présenter à l'adjudication seront reçues jusqu'au 12 février 1953.

Le jeudi 16 avril 1953, à quatorze heures trente, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, à Paris, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de garnitures pour cercueils nécessaires au service municipal des pompes funèbres du 1er juin 1953 au 31 décembre 1954.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au service municipal des pompes funèbres (bureau des achats), 104, rue d'Aubervilliers, à Paris (19e), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures (les dimanches, fêtes et samedis après-midi exceptés).

Il pourra être envoyé par poste, sur simple demande adressée à ce service et contre 35 F en timbres pour frais d'envoi.

Le jeudi 16 avril 1953, à quinze heures, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, à Paris, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de bois de chêne, sapin et peuplier nécessaire au service municipal des pompes funèbres du 1er janvier 1954 au 31 décembre 1954.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au service municipal des pompes funèbres, 138, rue d'Aubervilliers, à Paris (19e), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures (les dimanches, fêtes et samedis après-midi exceptés).

Il pourra être envoyé par poste, sur simple demande adressée à ce service et contre 35 F en timbres pour frais d'envoi.

AVIS DIVERS

LA NATIONALE

Compagnie d'assurances et de réassurances de risques divers.

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 15 *bis*, RUE LAFFITTE, A PARIS

R. C. : Seine n° 22.610 B.

Augmentation du capital social.

I. — L'assemblée générale extraordinaire de La Nationale, compagnie d'assurances et de réassurances de risques divers, tenue le 4 juillet 1952, a décidé :

1° De porter le capital social de 125.000.000 de francs à 175.000.000 de francs par prélèvement sur les ressources propres de la compagnie, à concurrence de 36.000.000 de francs sur la réserve pour dommages de guerre, et le complément soit 14.000.000 de francs sur la plus-value de réévalutation ;

2° De modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

« Le capital social est fixé à 175.000.000 de francs et divisé en 25.000 actions de 7.000 F entièrement versés ».

II. — Par dépêche en date du 17 novembre 1952, le ministre des finances, direction des assurances, a constaté, en application du décret n° 48-871 du 24 mai 1948, la réalité de l'augmentation de capital de la société La Nationale, compagnie d'assurances et de réassurances divers, qui est maintenant fixé à 175.000.000 de francs entièrement versés.

III. — Deux extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 1952, enregistrés à Paris (1er) sous seing privé le 16 décembre 1952, n° 505 A aux droits de 1.000.000 de francs et deux ampliations de la dépêche du 17 novembre 1952, ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la Seine, le 24 décembre 1952, sous le n° 20951.

Pour extrait et mention :

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

16 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union sportive de Levallois** transfère son siège social du 30, rue Aristide-Briand au 43, rue Rivay, à Levallois-Perret.

5 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **La Compagnie Manon Lancios.** But : distraction des malades. Siège social : 3, rue Audran, Paris.

5 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entr'aide à la construction individuelle.** But : venir en aide aux petits épargnants désirant construire pour se loger. Siège social : mairie, Colombes.

6 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Mostaganem. **Association cultuelle musulmane d'Ammi Moussa.** But : instruction coranique et religieuse. Siège social : chez le président, Cherif Ouazzani Sidi Mohammed, à la Zaouia Taibia.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture des Landes. **Club du film.** But : diffuser la culture par le film. Siège social : café du Commerce, rue Gambetta, Mont-de-Marsan.

7 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des boute-feux du siège 3 du groupe de Bruay.** But : resserrer les liens d'amitié et venir en aide aux adhérents touchés par l'adversité. Siège social : café Singler, rue Marmottan, Bruay-en-Artois.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association amicale des anciennes élèves de l'école libre de Saint-Genis-Laval.** But : maintien des relations amicales. Siège social : rue Gaudinière, Saint-Genis-Laval.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Hot-Club du Jura.** But : faire connaître et aimer la musique de jazz. Siège social : chez M. Prost, café, 56, avenue de la République, Champagnole.

9 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des donneurs de sang de la banque municipale du sang d'Asnières.** But : entr'aide morale et matérielle entre les donneurs de sang bénévoles. Siège social : mairie d'Asnières.

9 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Anciens des Boëtes.** But : maintenir et développer la sympathie à l'établissement, et augmenter, par les ressources de l'œuvre, les moyens éducatifs mis à la disposition des pensionnaires. Siège social : maison d'enfants, les Boëtes, Artres.

10 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Privas. **Centre d'études rurales de la vallée de l'Eyrieux.** But : étude de tous les problèmes agricoles concernant la conservation des sols. Siège social : syndicat agricole de Saint-Laurent-du-Pape.

10 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Lusanger.** But : formation agricole et ménagère de la jeunesse. Siège social : mairie de Lusanger.

10 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Boule nuitonne et Combianchien.** But : pratique du sport boule et éducation physique. Siège social : café des Sports, Nuits-Saint-Georges.

12 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association familiale d'Aire et des environs, du jeune foyer à la famille nombreuse.** But : défendre les intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social : 1, rue d'Alsace-Lorraine, Aire-sur-la-Lys.

12 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Comité de défense des intérêts matériels et moraux des monuments et sites de la commune de Sorbo-Ocagnano.** But : défense des sites et monuments de la commune. Siège social : café Desideri, Sorbo-Ocagnano.

13 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association amicale laïque de Bernières-d'Ailly.** But : défense et organisation des œuvres d'éducation scolaire et postscolaire laïques. Siège social : école publique de Bernières-d'Ailly.

14 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association de l'école ménagère rurale de Beauregard.** But : formation féminine rurale. Siège social : château de Beauregard-Palinges.

14 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Union générale des commerçants, artisans et industriels de Port-Louis.** But : organiser des manifestations commerciales ; favoriser le commerce local. Siège social : mairie de Port-Louis.

15 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Comité d'érection de l'église de Canrobert.** But : érection de l'église de Canrobert. Siège social : place de l'Eglise, Canrobert.

15 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association d'éducation populaire de Trégunc.** But : gestion matérielle des écoles libres de Trégunc ; promouvoir l'enseignement libre. Siège social : école catholique de Trégunc.

16 janvier 1953. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association interprofession viande de l'agglomération chartraine.** But : conservation meilleure et plus conforme à l'hygiène des viandes traitées par l'exploitation des installations frigorifiques existantes à l'abattoir de Chartres. Siège social : abattoir de Chartres.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.